

Finistère, Carhaix-Plouguer

# 12, rue du docteur Menguy

sous la direction de

**Gaétan Le Cloirec**



**Inrap Grand Ouest**  
janvier 2019



Finistère, Carhaix-Plouguer

# 12, rue du docteur Menguy

sous la direction de

**Gaétan Le Cloirec**

avec la collaboration de

**Céline Bélanger  
Frédéric Boumier  
Stéphane Jean  
Serge Kosseev  
Françoise Labaune-Jean**

**Inrap Grand Ouest**  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné

janvier 2019

« Le Rapport d'Opération (RO) constitue un document administratif communicable au public dès sa remise au service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, il pourra être consulté ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de la propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à de fins commerciales les documents communiqués (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10).  
Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

# Sommaire

## Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
19	Projet scientifique d'intervention
21	Arrêté de désignation

## Résultats

25	<b>1. Le cadre de l'opération</b>
25	<b>1.1 Le contexte administratif</b>
25	<b>1.2 Le contexte archéologique</b>
25	<b>1.2.1 Les fouilles du centre hospitalier</b>
25	<b>1.2.2 La fouille de la réserve archéologique</b>
26	<b>1.2.3 La fouille de la rue Froger</b>
26	<b>1.2.4 La fouille du 3bis rue des Clochettes</b>
26	<b>1.2.5 Diagnostic au 14 rue du docteur Menguy (parcelle AR 132)</b>
27	<b>1.3 Méthodologie</b>
28	<b>1.4 Problématiques</b>
29	<b>2. Présentation des vestiges</b>
30	<b>2.1 Sondage 1</b>
31	<b>2.2 Sondage 2</b>
31	<b>2.3 Sondage 3</b>
33	<b>2.4 Sondage 4</b>
36	<b>2.5 Sondage 5</b>
40	<b>2.6 Sondage 6</b>
44	<b>2.7 Sondage 7</b>

47	<b>2.8 Le mobilier</b> par Françoise Labaune-Jean
47	<b>2.8.1 Catalogue par contexte</b>
52	<b>2.8.2 Le mobilier associé</b>
52	2.8.2.1 La verrerie
52	2.8.2.2 Le métal
52	2.8.2.3 Le lithique
53	<b>2.9 Interprétation</b>

55 **3. Conclusion**

55 **4. Bibliographie**

## Inventaires techniques

59	<b>1. Inventaire des unités stratigraphiques</b>
62	<b>2. Inventaire des photographies</b>
62	<b>3. Inventaire du mobilier archéologique</b>
63	<b>4. Liste des figures</b>



**I. Données  
administratives,  
techniques  
et scientifiques**



# Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes





# Fiche signalétique

---

**Localisation**

Région  
Bretagne

Département  
Finistère (29)

Commune  
Carhaix-Plouguer

Adresse ou lieu-dit  
12, rue du docteur Menguy

---

**Codes**

code INSEE  
29024

---

**Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système CC48**

x : 1212310  
y : 7251330  
z : 130 m NGF

---

**Références cadastrales**

Commune  
Carhaix-Plouguer

Année  
—

section(s)  
AR

parcelle(s)  
194

---

**Propriétaire du terrain**

M. Serge Rospars

---

**Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement**

Intégré au zonage archéologique sensible

---

**Références de l'opération**

Numéro de l'arrêté de prescription  
2015-288

Numéro de l'opération  
D105684

Numéro de l'arrêté de désignation  
2015-062

---

**Nature de l'aménagement**

—

---

**Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement**

M. Serge Rospars

---

**Opérateur d'archéologie**

Inrap Grand Ouest

---

**Responsable scientifique de l'opération**

Gaétan Le Cloirec, Inrap

---

**Organisme de rattachement**

Inrap Grand Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné

---

**Dates d'intervention sur le terrain**

20 au 31 mars 2017

---

**Surface prescrite et sondée**

Emprise maximale prescrite  
655 m<sup>2</sup>

Surface sondée  
164,44 m<sup>2</sup> soit 25 % de la surface prescrite

# Mots-clefs des thesaurus

## Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
  - Moyen
  - Supérieur
  - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- âge du Bronze**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
- âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
  - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle

## Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier

## Mobilier

- nb
- Industrie lithique
  - Industrie osseuse
  - Céramique
  - Macro-restes
  - Végétaux
  - Faune
  - Flore
  - Objet métallique
  - Arme
  - Outil
  - Parure
  - Habillement
  - Trésor
  - Monnaie
  - Verre
  - Mosaïque
  - Peinture
  - Sculpture
  - Scories

## Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Carpologie
- Anthracologie
- Pétrographie
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

# Intervenants

## Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Charles Arramond, SRA	Ingénieur de recherche	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Gaétan Le Cloirec, Inrap	Ingénieur chargé de recherche	Responsable scientifique

## Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Charles Arramond, SRA	Ingénieur de recherche	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Mise en place et suivi de l'opération

## Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Corvest, Carhaix-Plouguerv	Entreprise de terrassement (en sous traitance locale de l'entreprise Beaussire)	Ouverture des tranchées de sondage

## Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Gaétan Le Cloirec, Inrap	Ingénieur chargé de recherche	Responsable scientifique
Céline Baudoin, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille, relevés et enregistrement
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Levé topographique
Serge Koosev, Inrap	Technicien d'opération	Fouille, relevés et enregistrement

## Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Gaétan Le Cloirec, Inrap	Ingénieur chargé de recherche	Rédaction du rapport
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Réalisation du plan topographique
Stéphane Jean, Inrap	Dessinateur-infographe	DAO / PAO
Françoise Labaune-Jean, Inrap	Céramologue	Étude et inventaire du mobilier archéologique

## Notice scientifique

Un diagnostic archéologique a été réalisé au 12 rue du docteur Menguy à Carhaix suite à une lettre de saisine du propriétaire au Service Régional de l'Archéologie. La parcelle de 655 m<sup>2</sup> qui est concernée ici se situe dans un secteur de la ville antique où se concentre la majorité des fouilles réalisées à Carhaix depuis 25 ans. Il fallait donc s'attendre à la présence de vestiges importants dans ce terrain directement situé au nord d'un *decumanus* majeur de la cité.

De nombreuses structures sont apparues sur toute la surface de la parcelle à des profondeurs comprises entre 20 cm et 1,10 m. Elles peuvent se distinguer selon trois grandes phases d'occupation malgré les difficultés de lecture liées à l'enchevêtrement de certains murs. Les installations les plus anciennes sont représentées par deux constructions qui ne sont elles-mêmes identifiées que par une seule paroi. Quelques épandages et structures en creux peuvent fonctionner avec ce premier état qui, d'après le mobilier recueilli, ne semble pas remonter au-delà de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C.

La deuxième période est la plus imposante puisqu'elle se caractérise par la construction de plusieurs corps de bâtiments dont il est cependant très difficile de comprendre l'organisation. En effet, si quatre unités ont été distinguées, rien n'empêche que, toutes ou certaines, fassent partie d'un même ensemble. Bien que cet état soit arasé au niveau des fondations, l'importance de plusieurs maçonneries révèle clairement l'implantation de grands édifices. L'agencement des structures laisse également soupçonner l'existence d'*ambitii* ayant pu permettre la circulation dans l'îlot et la gestion des eaux usées.

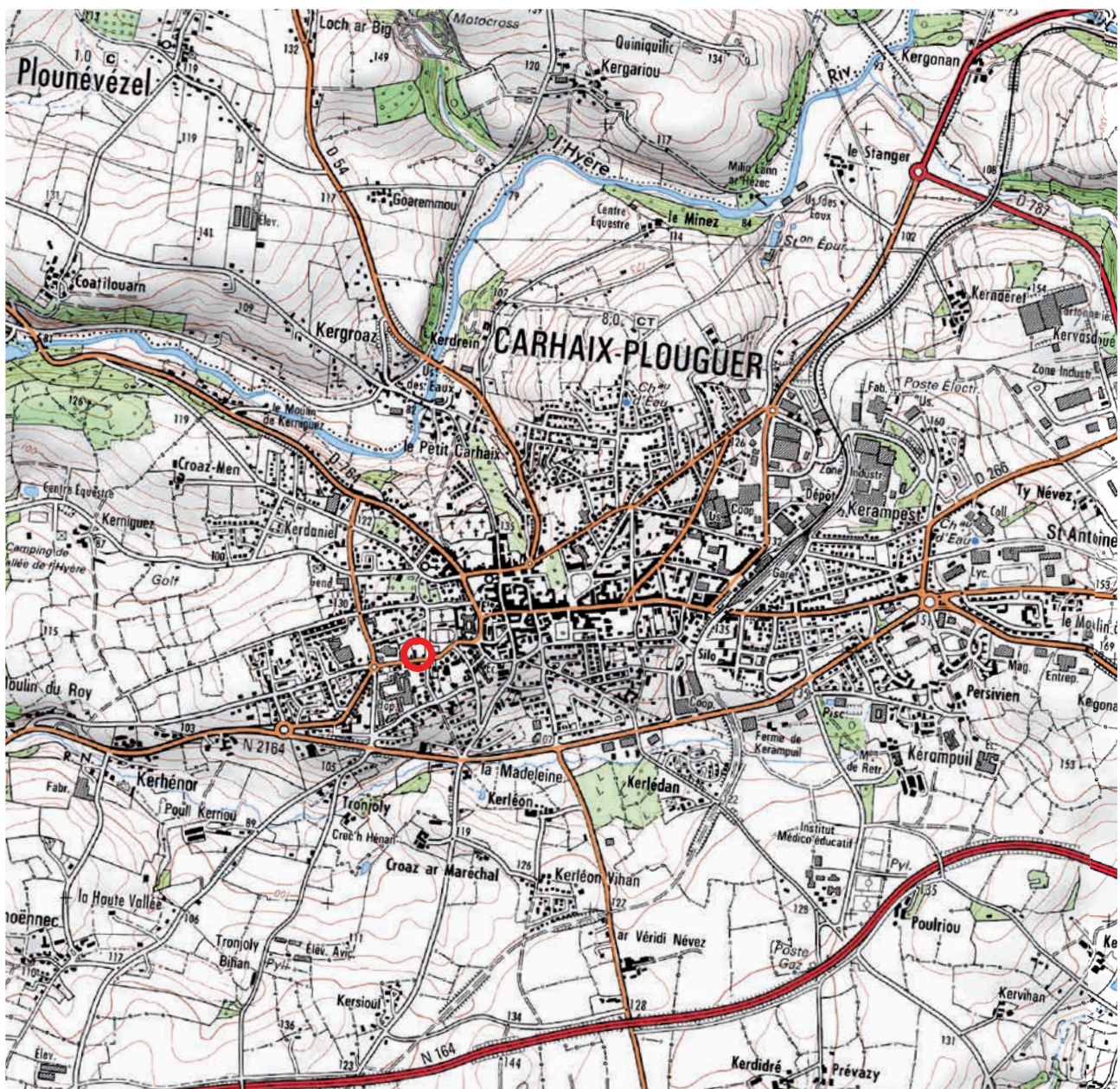
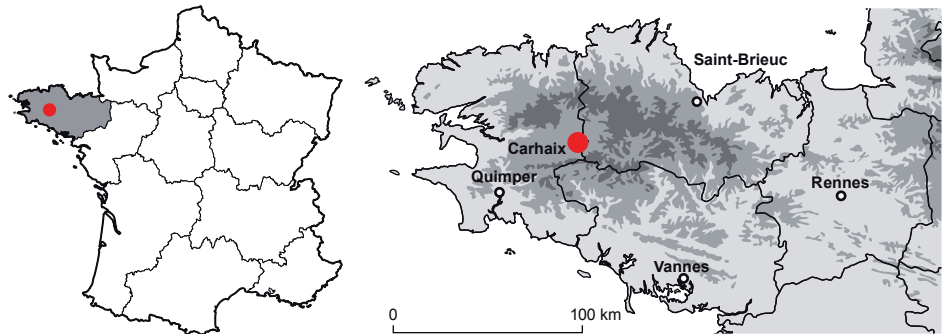
La dernière phase d'occupation identifiée est beaucoup plus récente puisqu'elle s'installe sur un remblai de terre végétale qui semble avoir recouvert les vestiges gallo-romains pendant des siècles. Plusieurs plots carrés, régulièrement disposés, ont ainsi été mis au jour sous 20 cm de remblai alors que la base d'un mur monté à la terre a été retrouvé contre le côté sud de la parcelle. Le tout évoque la présence d'une halle au moment où un mur de clôture ou un simple talus sépare le terrain de la route. Quelques indices suggèrent une datation au cours des deux derniers siècles.


## État du site

Tous les vestiges antiques ont été recouverts d'un tissu géotextile avant le remblaiement des tranchées. Un bloc de granit taillé, correspondant probablement à une borne chasse-roue, a été extrait du creusement où il se trouvait afin de confirmer son identification. Cet élément a été déplacé sur le site de la réserve archéologique (5 rue du docteur Menguy) pour être conservé dans le nouveau centre d'interprétation.

## Localisation de l'opération

Bretagne,  
Finistère,  
Carhaix-Plouguer,  
12, rue du docteur Menguy  
x : 1212310  
y : 7251330  
(Lambert CC48)  
z : 130 m NGF



 : localisation du diagnostic archéologique.

0 1 km



# Arrêté de prescription

D103 684



COURRIER  
4470  
16 OCT. 2015  
BREST 60

## PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

### ARRETE n° 2015-288 modifiant l'arrêté n° 2013-224 du 20 août 2013 portant prescription de diagnostic archéologique

le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le Code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU les décrets n° 2011-573 du 24 mai 2011 et N° 2011-574 du 24 mai 2011 relatifs à la partie réglementaire du code du patrimoine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté n° 2013-224 du 20 août 2013 portant prescription de diagnostic archéologique ;

VU, la saisine par courrier en date du 18 juin 2015 par Monsieur Serge Rospars demandant la réalisation d'un diagnostic archéologique pour un terrain situé à Carhaix-Plouguer reçue le 23 juin 2015 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service Régional de l'Archéologie ;

**CONSIDERANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, la parcelle concernée par la demande est mitoyenne et située au cœur de la ville antique de Carhaix ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : l'arrêté n° 2013-224 est modifié comme suit :

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne  
Département : Finistère  
Commune : Carhaix-Plouguer



Lieu-dit : 12, rue du Docteur Menguy – Parcelle AR.194

Cadastre : section : AR parcelle : 194

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

**Article 3** : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 4** : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Serge Rospars, 17 rue des Pichots, 91310 Montlhéry, au Centre départemental de l'archéologie du Finistère et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 12 octobre 2015

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
par délégation,



Stéphane Deschamps  
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : Monsieur Serge Rospars  
CDA29  
INRAP  
copie à : B. Decornoy  
Préfecture du Finistère  
Mairie de Carhaix-Plouguer

**PREFECTURE DE LA REGION DE BRETAGNE****Prescriptions de diagnostic archéologique  
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2015-288****le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne
département :	Finistère
commune :	Carhaix - Plouguer
lieu-dit :	12, rue du Docteur Menguy AR.194
cadastre :	section : AR      parcelle : 194
propriétaires :	Monsieur Serge Rospars
pétitionnaire :	Monsieur Serge Rospars

**Emprise du diagnostic archéologique : 655 m<sup>2</sup>****Principes méthodologiques :**

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition du substrat). Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

**Objectifs :**

L'emprise concernée par le projet de construction est située dans un secteur où, pour ne prendre en compte que quelques sites de la rue du Docteur Menguy, ont été mis au jour, au n°14, des fondations gallo-romaines (29.024.0387), et au n° 5 à l'emplacement des anciens établissements Le Manach, les vestiges d'une partie de la ville antique qui, après une fouille programmée pluriannuelle, font actuellement l'objet d'un programme de mise en valeur et de présentation au public (29.024.0356), .

Le diagnostic a pour objectif de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies, ...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux. Une attention particulière devra être portée au niveau d'apparition des

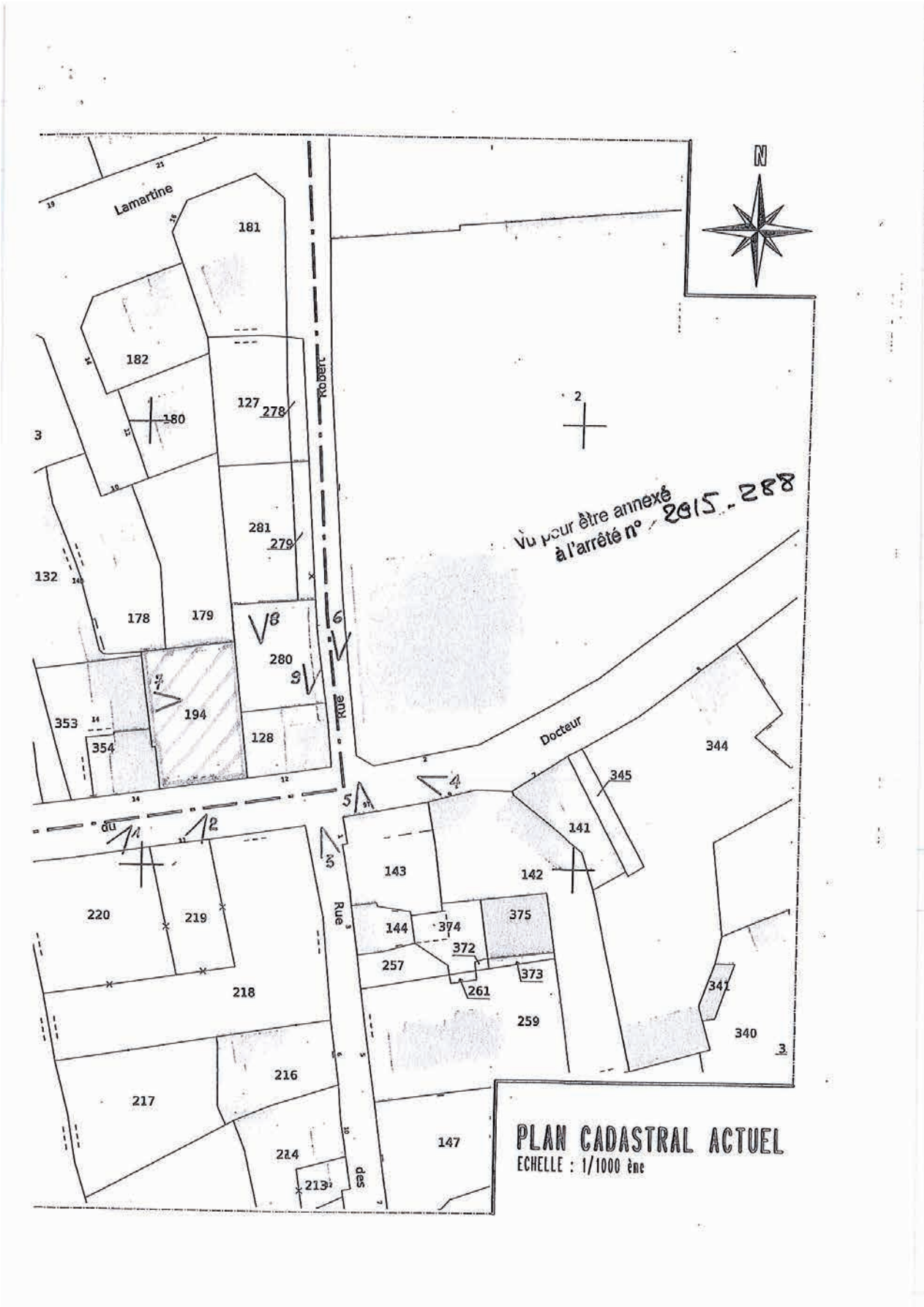
vestiges, afin d'évaluer précisément l'impact du projet d'aménagement sur le patrimoine archéologique enfouis.

Fait à Rennes, le 12 octobre 2015

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
par délégation,



Stéphane Deschamps  
Conservateur régional de l'archéologie





## Projet scientifique d'intervention

# Projet scientifique d'intervention

### 1.- Identification administrative de l'opération

Région	<b>Bretagne</b>	Département	<b>Finistère</b>
Commune	<b>Carhaix-Plouguer</b>		
Lieu-dit	<b>12 RUE DU DOCTEUR MENGUY</b>		
Cadastre	<b>Carhaix-Plouguer : AR 128, 194, 279, 280</b>		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	<b>2013-224</b>	<b>28-08-2013</b>	<b>1517 m<sup>2</sup></b>		<b>01/10/2013</b>
Modification					

Contexte actuel	<b>urbain</b>	Contexte particulier	
Nature archéologique	<b>stratifié</b>		

### 2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°**2013-224**, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

Stéphanie Le Berre

### 3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

### 4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage d'environ 20m de long disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

## 5.- Volume des moyens prévus

### • Tranche Ferme

Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Responsable Opération	5 jours	5 jours	Une pelle à chenilles		
Technicien	10 jours		Tracto-pelle Mini-pelle	4 jours	2 jours
			Transfert		

### • Tranche Provisionnelle

Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Responsable Opération	7 jours	8 jours	Une pelle à chenilles		
Technicien	14 jours	3 jours	Tracto-pelle	4 jours	2 jours
Dessinateur		5 jours	Transfert		
Spécialiste		6 jours			
Topographe	2 jours				

## 6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
15 jours	15 jours	1 <sup>er</sup> trimestre 2014

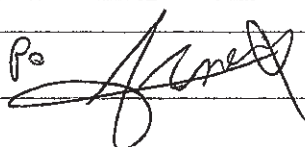
## 7.- Observations complémentaires

Contexte urbain stratifié nécessitant au moins 2 techniciens

### Adjoint Scientifique et Technique

Nom de l'AST

Michel-Alain Baillieu



# Arrêté de désignation



GOURRIER REÇU LE

722  
06 FEV. 2015

INRAP GO

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Arrêté n° 2015-062 modifiant l'arrêté n° 2014-144 du 7 avril 2014  
portant désignation du responsable scientifique  
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2013-224 du 20 août 2013

le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté n° 2013-224 du 20 août 2013 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Carhaix-Plouguer - 12 rue du docteur Menguy (29) ;

VU l'arrêté n° 2014-144 du 7 avril 2014 portant désignation du responsable scientifique ;

VU la demande de modification de l'INRAP en date du 28 janvier 2015 ;

**CONSIDERANT** que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté n° 2014-144 est modifié comme suit :

Monsieur Gaëtan Le CLOIREC - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2013-224 du 20 août 2013 susvisé.

**Article 2** : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Carhaix-Plouguer (29).

Fait à Rennes, le 2 février 2015

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
par délégation,

Stéphane Deschamps  
Conservateur régional de l'archéologie

17105684  
destinataires : **INRAP**  
G. Le Cloirec  
copie à mairie de Carhaix-Plouguer





## **II. Résultats**



# 1. Le cadre de l'opération

## 1.1 Le contexte administratif

La parcelle AR 194 du cadastre de Carhaix-Plouguer est un terrain de 655 m<sup>2</sup> qui se trouve au 12 rue du docteur Menguy. Aucun projet n'y était prévu au moment de notre intervention mais son propriétaire, Monsieur Serge Rospars, a souhaité savoir si des vestiges archéologiques y sont conservés. Les possibilités ne sont effectivement pas négligeables puisque tout le quartier se trouve à l'intérieur du périmètre archéologique sensible qui est annexé au Plan local d'urbanisme de la commune. De plus, toutes les fouilles et sondages réalisés dans le secteur montrent que la zone est particulièrement dense en vestiges antiques. Considérant tous ces éléments, le Service régional de l'archéologie a donc prescrit un diagnostic archéologique suite à une lettre de saisine en date du 18 juin 2015.

## 1.2 Le contexte archéologique

Seulement cinq fouilles ont été réalisées dans Carhaix depuis le développement d'une véritable archéologie raisonnée à la fin des années 80. Or, quatre de ces opérations se trouvent dans un rayon de 120 m autour de la parcelle AR 194. Toutes ont révélé des vestiges importants qui témoignent de l'existence d'un secteur dynamique et très urbanisé de la ville antique de *Vorgium*. Un seul diagnostic situé dans ce périmètre n'a pas été suivi d'une intervention préventive avant travaux.

### 1.2.1 Les fouilles du centre hospitalier (fig. 1, n° 1)

Les interventions réalisées en 1995-96 et 1997 ont permis de fouiller 4000 m<sup>2</sup> d'un quartier antique de la périphérie de *Vorgium* avant la restructuration de l'établissement de santé (Le Cloirec 2008). Une nouvelle fouille réalisée en 2018 apporte des compléments essentiels à la compréhension du site.

A cet endroit, la plus ancienne occupation est représentée par un souterrain du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. Il faut ensuite attendre la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. pour que le quartier antique commence à se développer. Il s'organise autour de trois axes de circulation dont un *cardo* majeur qui traverse l'ensemble du site. Plusieurs locaux artisanaux, entrepôts et habitations diverses coexistent ici pendant près de trois siècles mais la construction de grandes demeures confère une large part résidentielle au quartier à partir du III<sup>e</sup> s. L'une d'entre elles, fouillée à 80 %, constitue la plus vaste *domus* connue dans la région. Occupée jusqu'au milieu du IV<sup>e</sup> s., elle est ensuite démolie avant que le paysage ne retourne à la campagne jusqu'au XX<sup>e</sup> s.

### 1.2.2 La fouille de la réserve archéologique (fig. 1, n° 2)

Entre 2000 et 2007, une opération programmée est organisée sur un terrain de 3500 m<sup>2</sup> où devait être construit initialement un centre culturel. Comme à l'hôpital, les recherches révèlent un quartier de la ville particulièrement

dynamique au III<sup>e</sup> s. La configuration du site a principalement permis d'étudier deux grandes *domus* en bordure sud d'un *decumanus* majeur de la cité. Ce rôle privilégié dans l'urbanisme est révélé par la largeur conséquente de la bande de roulement comme par sa solide conception et plusieurs réfections générales. La découverte de la seule fontaine publique connue à ce jour suppose aussi une importante fréquentation quotidienne.

### 1.2.3 La fouille de la rue Froger (fig. 1, n° 3)

En 2012, une fouille préventive, prescrite sur un terrain correspondant aux parcelles AR 127 et AR 278, permet d'étudier une stratigraphie antique d'1,50 m d'épaisseur sur une surface de 377 m<sup>2</sup>.

Deux *domus* sont identifiées aux abords d'un axe orienté nord-sud repris par l'actuelle rue Froger. L'une des maisons est équipée de bains privés qui reflètent bien le niveau social privilégié des propriétaires. D'après le fouilleur, les lieux ne sont plus occupés que par des installations précaires après un incendie daté de la fin du II<sup>e</sup> s. (Rigal 2015).

### 1.2.4 La fouille du 3bis rue des Clochettes (fig. 1, n° 4)

En 2015, les parcelles AO 257, 372 et 374 font l'objet d'une petite fouille préventive qui permet d'étudier un modeste tronçon de rue orientée nord-sud ainsi que les traces des occupations qui se succèdent dans l'îlot placé à l'est (Le Cloirec 2017). Bien que la surface abordée soit trop restreinte pour en tirer de véritables conclusions, les vestiges ne reflètent pas un développement architectural aussi dynamique que sur les fouilles voisines. Après des occupations relativement modestes où se succèdent des constructions sur sablières basses, un corps de bâtiment plus imposant et une vaste surface empierrée sont mis en place dans deux espaces appartenant peut-être à deux propriétés différentes. Les rares indices de datation indiquent que ces installations concernent les deux premiers siècles de notre ère mais le niveau d'arasement des derniers états laisse penser qu'ils sont plus récents. Quelques creusements livrent enfin du mobilier des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.

### 1.2.5 Diagnostic au 14 rue du docteur Menguy (parcelle AR 132) (fig. 1, n° 5)

Deux phases d'occupation ont pu être caractérisées lors de cette intervention réalisée en 2003, parcelle AR 132 (Le Cloirec 2003). La première, non datée, est seulement représentée par des effets de piétinements et des traces de feux sur le terrain naturel. La seconde correspond à la construction d'un imposant bâtiment dans l'angle sud-est de la parcelle. Le plan et la disposition de cet ensemble, impossible à interpréter, impliquent son développement dans le terrain voisin (parcelle AR 178). Les rares tessons associés à cette seconde phase d'occupation concernent les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.

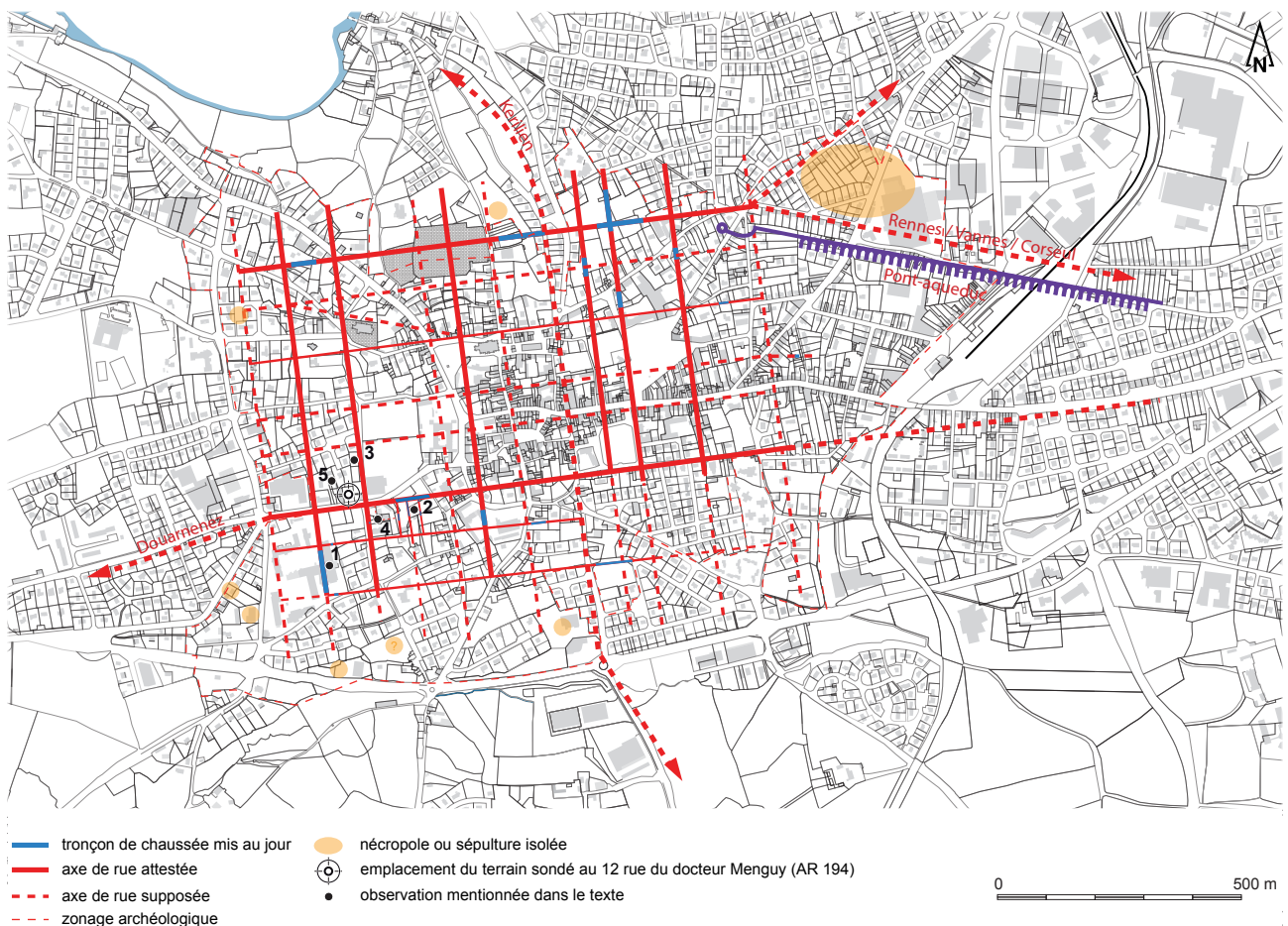


Fig. 1 Environnement archéologique.

© Gaétan Le Cloirec

### 1.3 Méthodologie

Le terrain correspond à une petite surface enherbée accessible par la totalité des côtés sud et est. La seule contrainte est la présence d'un arbre dans la moitié ouest. En tenant compte de la superficie disponible et des espaces à réserver pour stoker les déblais en sécurité, il a donc été décidé d'engager les terrassements sur la base de trois tranchées orientée nord-sud. Quelques adaptations ont toutefois été nécessaires dans les faits :

- La présence de l'arbre a tout d'abord obligé à scinder la première tranchée en trois parties.

- La découverte de vestiges particuliers au milieu du terrain a ensuite incité à réaliser une importante vignette reliant les parties nord des deux autres tranchées. Le volume de terre engendré par ce terrassement a dû être entreposé à l'emplacement où devait théoriquement se trouver l'extrémité nord du sondage le plus à l'ouest. Cette partie de la tranchée n'a donc pas pu être réalisée comme prévu puisqu'il était impossible de déplacer le tas de déblais.

- Pour compenser ce manque d'information et vérifier le prolongement de certaines structures, une tranchée orientée est-ouest a donc été creusée dans l'angle nord-est de la parcelle.

Les terrassements ont été réalisés avec un tractopelle équipé d'un godet lisse de 1,50 m de large afin de pouvoir utiliser le chargeur de la machine pour déplacer plus facilement les remblais.

Trois archéologues ont ensuite dégagé les vestiges afin d'effectuer les relevés nécessaires. Un topographe est intervenu pour effectuer un levé complet des sondages par photogrammétrie afin d'obtenir un cliché zénithal. C'est à partir de ce document très précis que le plan a été dressé. Au total, l'ensemble de l'intervention de terrain a duré 10 jours ouvrés.

Il faut noter ici la découverte d'une grenade quadrillée dans la coupe sud de la première tranchée. Vraisemblablement cachée sous une grosse pierre, l'engin a été enlevé par les démineurs de Brest après signalement à la gendarmerie<sup>1</sup> (fig. 2). On peut facilement faire un lien entre cette trouvaille et un évènement qui nous a été rapporté par un habitant de Carhaix : des soldats allemands auraient effectivement jeté des grenades sur un car habituellement garé sur le terrain pendant la deuxième guerre mondiale. Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'inciter à une très grande prudence si un décapage archéologique, ou tout autre travaux, est engagé sur la parcelle AR 194. Il conviendra de prendre conseil auprès des autorités compétentes en matière d'engins de guerre.



**Fig. 2** Grenade quadrillée (flèche blanche) découverte dans la coupe sud du sondage 1.

© Gaëtan Le Cloirec

## 1.4 Problématiques

Dans ce contexte archéologique très sensible, il convenait de vérifier la présence de vestiges gallo-romains en bordure nord d'un *decumanus* principal de la ville, parfaitement reconnu sur la réserve archéologique (au 5 rue du docteur Menguy). Comme sur ce site, les possibilités de mettre au jour les vestiges d'une grande *domus* ou ceux d'un imposant bâtiment commercial n'étaient pas négligeables. L'expérience montre également que les occupations artisanales, notamment métallurgiques, sont fréquentes le long des rues. De plus, il convenait de se rapprocher au plus près possible du trottoir qui passe actuellement au sud du terrain afin de se donner toutes les chances de repérer la bordure nord de la chaussée antique. Dans cette perspective, il était possible de mettre au jour les restes d'une deuxième fontaine et de dégager un tronçon du caniveau.

<sup>1</sup> Les démineurs sont intervenus le matin du 31 mars 2017.

## 2. Présentation des vestiges (fig. 3)



Fig. 3 Plan général des vestiges. © Frédéric Boumier, Stéphane Jean, Gaétan Le Cloirec



## 2.1 Sondage 1 (fig. 4)

La première tranchée se trouve dans l'angle nord-ouest de la parcelle. Elle mesure 10 m de long pour une profondeur moyenne de 1,10 m. Seules deux creusements ont été repérés au fond sous une épaisseur de terre végétale relativement homogène.

Le plus évident est un puits ou un puisard dont l'ouverture affleure partiellement contre le côté est du sondage (1006). Quelques pierres de parement en schiste gris (1005) confirment l'identification de la structure dont le diamètre est d'environ 1 m (fig. 5). Le comblement supérieur se compose de terre végétale brune (1004).

Le second creusement correspond à une tranchée curviligne (1003) dont l'extrémité sud rejoint le puits 1006 et dont le tracé suit le bord ouest de la tranchée-sondage.

Aucune de ces deux structures n'a été sondée car il n'était plus question d'approcher la zone après la découverte de la grenade<sup>1</sup>. Celle-ci ayant été retirée au cours de la dernière matinée de la phase terrain, il n'a donc pas été possible d'effectuer des investigations plus poussées.



Fig. 4 Vue générale du sondage 1.

© Gaétan Le Cloirec



Fig. 5 Creusement us. 1006 délimité par les pierres us. 1005. © Gaétan Le Cloirec

<sup>1</sup> Voir chap. 1.3.

## 2.2 Sondage 2 (fig. 6)

Ce deuxième sondage est une petite vignette de 2,90 m de long dans laquelle un empierrement (2002) a été retrouvé sous 0,80 m de terre végétale. L'amas en question est composé de pierres de schiste gris non-taillées parmi lesquelles figure un fragment de brique en terre cuite. La forme régulière de l'ensemble désigne un aménagement installé dans un creusement quadrangulaire (2003).



Fig. 6 Vue générale du sondage 2.

© Gaétan Le Cloirec

## 2.3 Sondage 3 (fig. 7)

Cette tranchée, qui reprend l'axe du sondage 1, mesure 7 m de longueur. Hormis les vestiges d'un mur (3007) retrouvé à 20 cm de profondeur à son extrémité sud, toutes les autres traces d'occupation sont apparues, ici encore, sous 1,10 m de terre végétale.

La construction 3007 est directement posée sur le niveau de terre végétale qui scelle les structures profondes (fig. 8). D'une largeur minimum de 0,60 m, elle se compose d'un parement relativement grossier bien visible du côté nord. En revanche, il n'a pas été possible de mettre en évidence le côté sud qui se trouve sous le trottoir actuel. L'ensemble, lié à la terre, paraît constituer la base d'un talus.

Un gros empierrement, mis en évidence 50 cm plus bas, se décompose en deux épaisseurs successives. La plus profonde est faite d'une couche de

plaquettes de schiste compactées (3003) dont la surface, plane et émoussée, correspond manifestement à un niveau de circulation extérieur. Un foyer posé sur une lentille de terre argileuse y est installé au sud du sondage (3006, fig. 9) alors qu'une fosse recoupe son épaisseur du côté nord (3005, fig. 10). Lors de son nettoyage, le comblement supérieur (3004) de cette dernière a livré un tesson daté de la fin du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. au début du 11<sup>e</sup> s. Le second empierrement (3002) est un lit de pierres de schiste non-équarris qui recouvre le premier. L'absence de compactage et les arêtes vives des blocs ne permettent pas d'y voir une recharge du niveau 3003. Il s'agit plus certainement d'un remblai étalé à sa surface ou des restes d'un mur effondré. Un tesson du 11<sup>e</sup> s a été recueilli lors de son dégagement.



**Fig. 7** Vue générale du sondage 3.

© Gaétan Le Cloirec



**Fig. 8** structure us. 3007. © Gaétan Le Cloirec



Fig. 9 Foyer us. 3006. © Gaétan Le Cloirec



Fig. 10 Fosse us. 3005. © Gaétan Le Cloirec

#### 2.4 Sondage 4 (fig. 11)

Ce sondage orienté est-ouest a été ouvert dans l'angle nord-est de la parcelle pour vérifier le prolongement éventuel des murs repérés dans le sondage 5. Long de 9,40 m, il a révélé des vestiges archéologiques en place sous 50 cm de terre végétale. Parmi ceux-ci, se distinguent deux maçonneries retrouvées à chacune des extrémités de la tranchée.

À l'est, la maçonnerie 4009 correspond à un petit mur de 40 cm de large également orienté nord-sud (fig. 12). Il se compose d'un double parement de pierres de schiste liées avec un mortier jaune et fonctionne avec un aménagement fait de grandes dalles calées contre son côté oriental (4010).

Une épaisseur de fragments de tuiles compactés en surface (4012) semble constituer un niveau de circulation sur cette installation. Un sondage ponctuel a révélé que les dalles sont posées sur un radier de plaquettes de schiste vert qui s'appuie contre le mur 4009 (fig. 13). Trois tessons retrouvés au moment du démontage de 4012 se rapporte à la période qui va de la fin du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. au début du 11<sup>e</sup> s.

Toutes les couches placées à l'ouest de cet ensemble peuvent lui être contemporaines. Un premier remblai piétiné (4007) semble tout d'abord constituer le niveau de circulation associé au mur 4009 puisque la première assise de ce dernier se place juste au-dessus (fig. 14). Il semble même que ce sol de terre battue se soit légèrement tassé le long de la maçonnerie, piégeant une couche d'incendie (4008) sur 1 m de large. Le lot de 8 tessons retrouvés dans ce niveau se rapporte au milieu du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C.

Le second mur, reconnu à l'ouest, est simplement représenté par un radier de blocs de schiste (4003) dans une tranchée orientée nord-sud (4004). Sa largeur de 0,85 m correspond à une construction imposante qui devait fonctionner avec des sols situés plus hauts et qui ont complètement disparu. La structure recoupe d'ailleurs les remblais localisés de part et d'autres (4002 et 4006).



Fig. 11 Vue générale du sondage 4. © Gaétan Le Cloirec



**Fig. 12** Mur us. 4009. © Gaétan Le Cloirec



**Fig. 13** Un petit sondage montre que les dalles us. 4010 sont posées sur un radier de schiste appuyé contre le mur us. 4009. © Gaétan Le Cloirec



**Fig. 14** Niveau piétiné us. 4007 à l'ouest du mur us. 4009. © Gaétan Le Cloirec

## 2.5 Sondage 5 (fig. 15)

Cette vignette, dont l'emprise couvre 72 m<sup>2</sup>, correspond à un élargissement reliant les extrémités nord des tranchées 6 et 7. À cet endroit, la multiplication des structures justifiait effectivement une ouverture plus importante des sondages afin de vérifier le prolongement et le recoupement de certains murs. Une extension dans l'axe de la tranchée 6, correspond à l'extrémité nord du sondage implanté initialement au milieu du terrain. Beaucoup d'aménagements s'enchevêtrent à ce niveau sans qu'il soit toujours évident d'en comprendre l'organisation dans le simple cadre du diagnostic. Quelques murs structurent cependant l'espace de manière plus déterminante que le reste et laissent deviner l'existence de deux constructions accolées.



Fig. 15 Vue générale du sondage 5.

© Gaëtan Le Cloirec

La plus évidente, qui se développe du côté sud, est délimitée par les maçonneries 5013, 5026 et 5018/5024 au nord, au sud et à l'est (fig. 16). Les deux premières sont fondées sur un radier de blocs de schiste installé dans une tranchée de fondation de 65 à 75 cm de large. La dernière, qui forme un angle avec 5026, est moins imposante puisqu'on ne mesure que 45 cm d'un bord à l'autre de l'empierrement. Il serait donc tentant de croire que 5013 et 5026 constituent les murs porteurs du corps de bâtiment alors que 5024 ne serait qu'un refend. Un autre cloisonnement interne (5021) a été mis en évidence 3,50 m plus à l'ouest en bordure du sondage (fig. 17). À ce stade, on peine à comprendre les relations de cet édifice avec les structures observées à l'est car une tranchée orientée nord-sud (5017/5029) coupe tout lien stratigraphique direct dans une zone déjà fortement perturbée par les récupérations de maçonneries (fig. 18 et fig. 19, coupe 1).

Il est donc difficile d'associer avec certitude un autre mur orienté nord-sud (5031) avec l'ensemble que nous venons de décrire bien que sa conception soit identique. On note juste qu'un seul parement est posé sur le radier de fondation alors qu'un remblai de terre limoneuse brune (5033) recouvre le reste des pierres de soubassements. La présence de fragments d'ardoises tend cependant à indiquer que cette couche a été rapportée après une récupération récente de matériaux, ce qui suggère qu'il existait bien un double-parement à l'origine.



**Fig. 16** Ensemble des maçonneries us. 5013, 5026 et 5018/5024. © Gaëtan Le Cloirec



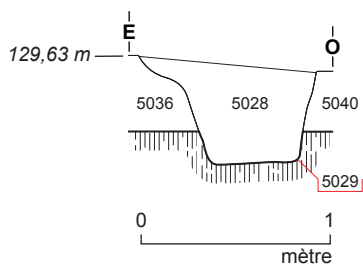
**Fig. 17** Mur us. 5021. © Gaëtan Le Cloirec





**Fig. 18** Tranchée us. 5017/5029.

© Gaétan Le Cloirec



**Fig. 19** Coupe n° 1 présentant le profil de la tranchée us. 5017/5029.

© Céline Baudoin, Stéphane Jean

La seconde construction est représentée par trois murs (5002, 5008 et 5009) dont les vestiges sont fortement masqués ou perturbés par des remblais et des creusements difficiles à cerner (5007, 5012) (fig. 20). Les incertitudes peuvent être liées à l'infiltration de racines dans des fosses de récupération compliquées à repérer précisément sans en réaliser la fouille. Malgré cela, on constate qu'un parement constitué de gros blocs de schiste (5009) longe le côté nord de la première construction. Il maintient un blocage qui est lui-même limité par un creusement longitudinal (5007) dont on perçoit mal la situation stratigraphique dans l'ensemble. Il serait facile d'y voir une fosse postérieure liée aux travaux de démantèlement des édifices ; la présence d'un bloc taillé dans son comblement (us. 5006) plaide d'ailleurs pour rattacher ce creusement à une phase de démolition (fig. 21 et 22).



**Fig. 20** Ensemble des maçonneries us. 5002, 5008 et 5009. © Gaétan Le Cloirec



**Fig. 21** Le creusement us. 5007 contient un élément en granit taillé qui pourrait correspondre à une borne chasse-roue.

© Gaétan Le Cloirec



**Fig. 22** Le bloc de granit taillé présente une usure de frottement qui semble accréditer son usage comme chasse-roue. © Gaétan Le Cloirec

On note cependant que le creusement 5007 se place au-delà des extrémités sud des murs 5002 et 5008, dont les vestiges ne sont pas clairement recoupés. Au contraire, certaines pierres du radier 5008, placées de chant, semblent tenir compte de l'existence du creusement 5007 ou de quelque chose qui se trouvait à son emplacement (fig. 23). Il faut aussi noter que la fouille partielle de la fosse 5007 a livré un lot homogène de 311 tessons datable de la première moitié du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C.

Une fosse circulaire (5020) de 1,50 m de diamètre est la seule installation postérieure à tous ces vestiges car elle recoupe les restes du mur 5024. Sa forme et son comblement organique (5019) laissent penser qu'il s'agit d'un puits (fig. 24 et fig. 25, coupe 2). L'ensemble de 45 tessons retrouvé lors de la fouille du remblai supérieur se rapporte à la fin du II<sup>e</sup> ou au début du III<sup>e</sup> s.

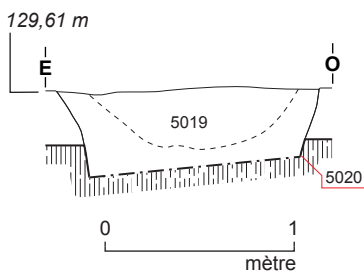


**Fig. 23** Des plaques de schiste, disposées de chant dans le radier us. 5008, correspondent à la limite nord de la fosse us. 5007.

© Gaétan Le Cloirec



**Fig. 24** Le creusement us. 5020 recoupe les vestiges du mur us. 5024. © Gaétan Le Cloirec



**Fig. 25** Coupe n° 2 présentant le profil supérieur du creusement us. 5020.

© Céline Baudoin, Stéphane Jean

## 2.6 Sondage 6 (fig. 26)

Cette tranchée est implantée au milieu de la moitié sud de la parcelle dans le sens nord-sud. Son extrémité nord se rattache au sondage 5 qui en constitue un élargissement rejoignant le sondage 7.

Deux ensembles de structures ont été mis au jour ici à des profondeurs différentes. Les premières, apparues sous 15 à 30 cm de terre végétale, sont trois maçonneries identiques à des aménagements repérés dans les sondages 2 (2002) et 3 (3007). On retrouve ainsi deux plots maçonnés de forme quadrangulaires (6008 et 6013) installés dans des creusements d'environ 30 cm de profondeur (6016 et 6015). Leurs dimensions ne sont pas strictement identiques (85 x 85 cm pour l'un et 95 x 66 cm pour l'autre) mais leur similitude de conception laisse penser qu'on a cherché à leur donner une taille comparable (fig. 27 et fig. 28). Dans les deux cas, les maçonneries sont faites de pierres de schiste liées avec un mortier de chaux jaune-orangé. On ne constate pas de réelle différence entre les cailloux qui forment le blocage interne et les pierres de parement si ce n'est que la face externe de ces dernières est plane. Un remblai brun très argileux paraît englober les deux

structures sur une quinzaine de centimètres d'épaisseur (6003). Il leur serait donc postérieur. La troisième maçonnerie correspond à un mur orienté est-ouest composé de pierres liées avec de la terre brune (6014). Il s'agit du prolongement de la base de talus 3007 (fig. 29).



Fig. 26 Vue générale du sondage 6. © Gaétan Le Cloirec



Fig. 27 Plot maçonné us. 6008. © Gaétan Le Cloirec



Fig. 28 Plot maçonné us. 6013.  
© Gaétan Le Cloirec

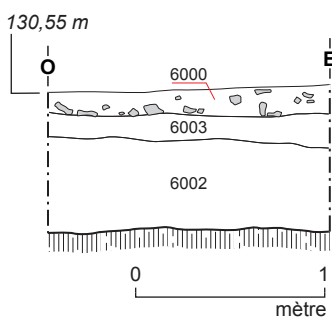


**Fig. 29** Construction us. 6014.  
© Gaétan Le Cloirec

Les trois maçonneries décrites précédemment sont installées dans un remblai de terre végétale (6002) qui a livré deux tessons du XVI<sup>e</sup> s. et qui scelle des traces d'occupation plus ancienne. Ces dernières apparaissent à 0,50 m de profondeur par rapport au sol actuel, à une cote comprise entre 129,75 m et 129,46 m NGF (fig. 30, fig. 31, coupe 3 et fig. 32, fig. 33, coupe 4). Trois sondages différents ont dû être entrepris pour atteindre ce niveau sans détruire les maçonneries postérieures.

Le premier, réalisé au sud entre 6014 et 6013 n'a révélé qu'une épaisseur de terre brune mêlée de gravats sur le paléosol (6004). La nature hétérogène de cette couche et l'absence de sol évident laisse penser à un espace de jardin où la terre a été retournée.

**Fig. 30** Coupe n° 3. © Gaétan Le Cloirec



**Fig. 31** Coupe n° 3.  
© Gaétan Le Cloirec, Stéphane Jean

Fig. 32 Coupe n° 4. © Gaétan Le Cloirec

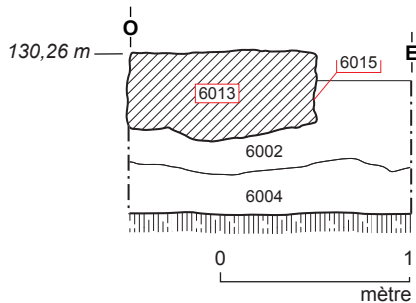


Fig. 33 Coupe n° 4.

© Céline Baudoin, Gaétan Le Cloirec, Stéphane Jean



Un deuxième sondage profond, réalisé entre les plots 6008 et 6013, a permis de mettre au jour deux aménagements de pierres (fig. 34). Le plus imposant correspond à une épaisseur de schiste verdâtre en plaquettes (6009) qui présente un bord rectiligne du côté sud. Le côté nord se situe malheureusement au-delà de la limite du sondage. Il est donc impossible de préciser si nous avons affaire à un radier de mur orienté est-ouest ou à un radier de sol. L'autre structure est un alignement de plaques de schiste (6010) disposées dans une tranchée orientée nord-sud (6012). On serait tenté d'y voir l'empreinte d'une modeste cloison en bois dont il ne reste que le calage à travers le remblai 6004. Un fragment d'amphore type Dressel 20 de la fin du II<sup>e</sup> s. a été mis au jour lors de son dégagement.

Deux autres structures ont été retrouvées dans le dernier sondage réalisé à l'extrémité nord de la tranchée 6 (fig. 35). On y reconnaît un mur orienté est-ouest dont il ne reste que les blocs de fondation en schiste vert dans une tranchée de 40 cm de large (6006). Un second empierrement est conservé dans la coupe sud (6007) mais sa faible largeur (30 cm) et une vision trop limitée ne permettent pas de garantir sa fonction. Il pourrait s'agir des restes d'un mur orienté nord-sud mais une structure ponctuelle est également envisageable. On note cependant qu'il se trouve sur l'axe de la structure 6010 dont il pourrait donc constituer un prolongement.



Fig. 34 Aménagements us. 6009 et us. 6010.

© Gaétan Le Cloirec



**Fig. 35** Structures us. 6007 et us. 6006.  
© Gaétan Le Cloirec

## 2.7 Sondage 7 (fig. 36)

Cette tranchée est implantée dans l'angle sud-est de la parcelle. Elle est parallèle au sondage 6 dont elle est éloignée d'environ 2,50 m. Deux groupes de vestiges apparaissent également ici à des niveaux différents. Les structures les plus récentes sont identiques à celles repérées à côté : deux plots maçonnés (7003 et 7011) et les restes d'un même talus le long de la limite sud (7012). Cette fois encore, il ne faut pas creuser à plus de 20 cm pour dégager ces maçonneries. Les deux premières sont noyées dans un niveau de limon brun très argileux (7002) mesurant 10 à 15 cm d'épaisseur (fig. 37). Comme à côté, on peut y voir un remblai contemporain amené sur la couche de terre végétale sous-jacente (7004) qui atteint, quant à elle, 40 à 45 cm d'épaisseur et qui a livré deux tessons médiévaux.

On retrouve ensuite les restes d'une occupation modeste et plus ancienne en surface du paléosol à une cote moyenne de 129,50 m NGF. En plus d'un simple piétinement de la surface (7008), un aménagement se devine au milieu du sondage à travers une concentration de matériaux (pierres et fragments de briques) autour d'une meule en granite (7009, fig. 38). Il n'est cependant pas possible de garantir qu'un creusement (enregistré hypothétiquement en 7010) est comblé à cet endroit sans effectuer une fouille plus approfondie. Peut-être s'agit-il, en effet, d'un simple renforcement ponctuel et sommaire d'un sol extérieur. Les cinq tessons retrouvés lors du nettoyage semblent renvoyer au 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. mais leur

identification est fragile et leur nombre trop limité pour être réellement représentatif. Une tranchée orientée nord-sud se devine également le long de la bordure ouest du sondage (7007, fig. 39). Elle se prolonge dans le sondage 5 où elle correspond à la structure 5017/5029. Son comblement, essentiellement composé de terre limoneuse brune et meuble (7006), peut désigner un caniveau mais la présence de nodules de mortier permet également d'envisager l'hypothèse d'une empreinte de mur récupéré. Ces deux interprétations s'accordent avec le profil quadrangulaire relevé dans le sondage 5.



**Fig. 36** Vue générale du sondage 7. © Gaétan Le Cloirec

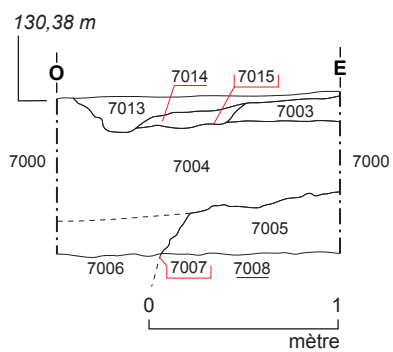


**Fig. 37** Plots maçonnés us. 7003 et 7011 noyés dans le remblai us. 7002. La base de talus us. 7012 est visible au fond.

© Gaétan Le Cloirec



**Fig. 38** Remblai us. 7009 dans lequel est piégée une meule en granite. © Gaétan Le Cloirec



**Fig. 39** Coupe n° 5 sur laquelle est visible la partie supérieure du creusement 7007.

© Céline Baudoin, Gaétan Le Cloirec, Stéphane Jean

## 2.8 Le mobilier par Françoise Labaune-Jean

La quantité de mobilier mis au jour s'avère peu importante. L'ensemble regroupe, en effet, 562 tessons de récipients en céramique répartis dans 19 contextes différents. S'y ajoutent : 1 fragment d'objet en terre cuite (pipe), 35 objets métalliques (plomb, fer et alliage cuivreux), 1 monnaie récente, 1 intaille et 11 fragments de verre.

Ces différents éléments font l'objet d'un inventaire classé par numéros d'unités stratigraphiques et, le cas échéant, de relevés graphiques quand l'état de conservation le permet et que la forme apporte des indications chronologiques pertinentes.

### 2.8.1 Catalogue par contexte

#### Us 1001

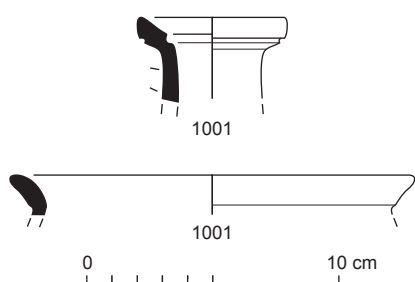


Fig. 40 Mobilier caractéristique de l'us 1001.  
© Françoise Labaune-Jean, Stéphane Jean

Lot de 32 tessons répartis en 4 grandes catégories techniques d'après les pâtes. Il s'agit essentiellement de fragments de panse et de quelques fonds. Les deux seules formes identifiables appartiennent à un bord de cruche en céramique commune claire à lèvre en bourrelet oblique à décor de rainure et à un bord de pot à lèvre oblique effilée en céramique commune sombre. À cela, s'ajoutent un morceau de panse en *terra nigra*, un autre en céramique commune sombre à décor guilloché, une panse d'amphore à huile Dr. 20 et un morceau de panse d'amphore gauloise à pâte fine (gauloise 4 probable). Ces associations permettent d'envisager une proposition de datation à placer vers la fin du I<sup>er</sup> siècle – début du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., sans précision possible (fig. 40).

#### Us 3001

Lot de 34 tessons comprenant :

- 5 tessons en sigillée (4 en provenance de Gaule du Sud dont une coupelle Drag. 35 et 1 fragment de panse de bol moulé Drag. 37 de Gaule du Centre).
- 1 tesson de fond de gobelet en parois fines de type indéterminé.
- 3 tessons en *terra nigra* (Menez 96 et 126).
- 7 tessons en commune claire.
- 13 tessons en commune sombre.
- 5 tessons de panse d'amphores (Dr. 20, Pasc. 1 et indét.).

La datation de ce lot est à placer au tout début du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.

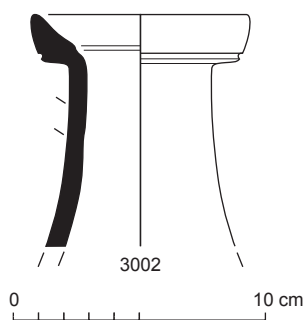


Fig. 41 Mobilier caractéristique de l'us 3002.  
© Françoise Labaune-Jean, Stéphane Jean

#### Us 3002

Mobilier insuffisant comprenant un unique tesson correspondant au goulot complet et intact d'une cruche à lèvre en bourrelet à fine rainure, appartenant à un récipient sans doute de grand module. Ce type de forme est en usage dans ce secteur au cours du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. (fig. 41).

#### Us 3004

Mobilier insuffisant : petit fragment de bord de pot à lèvre éversée avec départ d'anse plate appartenant sans doute à un pot de type pot à miel. Datation à envisager vers la fin du I<sup>er</sup> siècle – courant du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., sans précision possible.

## Us 4008

Lot de 8 tessons de récipients en céramique, comprenant un éclat de panse de coupelle en sigillée de type Drag. 35 et un bord de pot à lèvre verticale en céramique commune sombre.

Datation à partir milieu du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., sans précision possible.

## Us 4012

Lot de 3 tessons de céramique commune sombre dont un bord de pot à lèvre en bourrelet en usage au cours des 1<sup>er</sup> et 11<sup>e</sup> siècles apr. J.-C., sans précision possible.

## Us 4014

Lot de 6 tessons de panse de récipients insuffisants pour affiner à la datation en dehors d'un morceau en céramique réductrice à pâte fine qui ne peut être antérieur à la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.

## Us 5001

Lot de 14 tessons de récipients en céramique comprenant :

1 fragment de panse d'assiette en sigillée de Gaule du Sud.

4 tessons en *terra nigra* (Menez 96 et bol Menez 75).

1 tesson de panse en céramique réductrice à pâte fine.

5 tessons de récipients en céramique commune claire.

3 tessons d'amphores.

Datation postérieure au milieu du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.

## Us 5006

Lot de 311 tessons de récipients en céramique correspondant à un dépotoir secondaire, en l'absence de remontages importants. Ce mobilier comprend : 9 tessons de récipients en sigillée provenant de Gaule du Sud (Drag. 36, 18 et 37) et 6 autres de Gaule du Centre (Ritt. 5, Lez. 008, Dech. 72).

26 tessons de gobelet en parois fines à décor à épingles.

16 tessons en *terra nigra* dont plusieurs bords de coupes carénées Menez 96 et de bols Menez 75.

7 tessons dont un bord de gobelet en céramique réductrice à pâte fine.

140 tessons en céramique commune claire dont un pichet à bec pincé et à pâte claire, un bord d'écuelle à lèvre tréflée et deux bords de pots.

1 morceau de mortier à pâte claire.

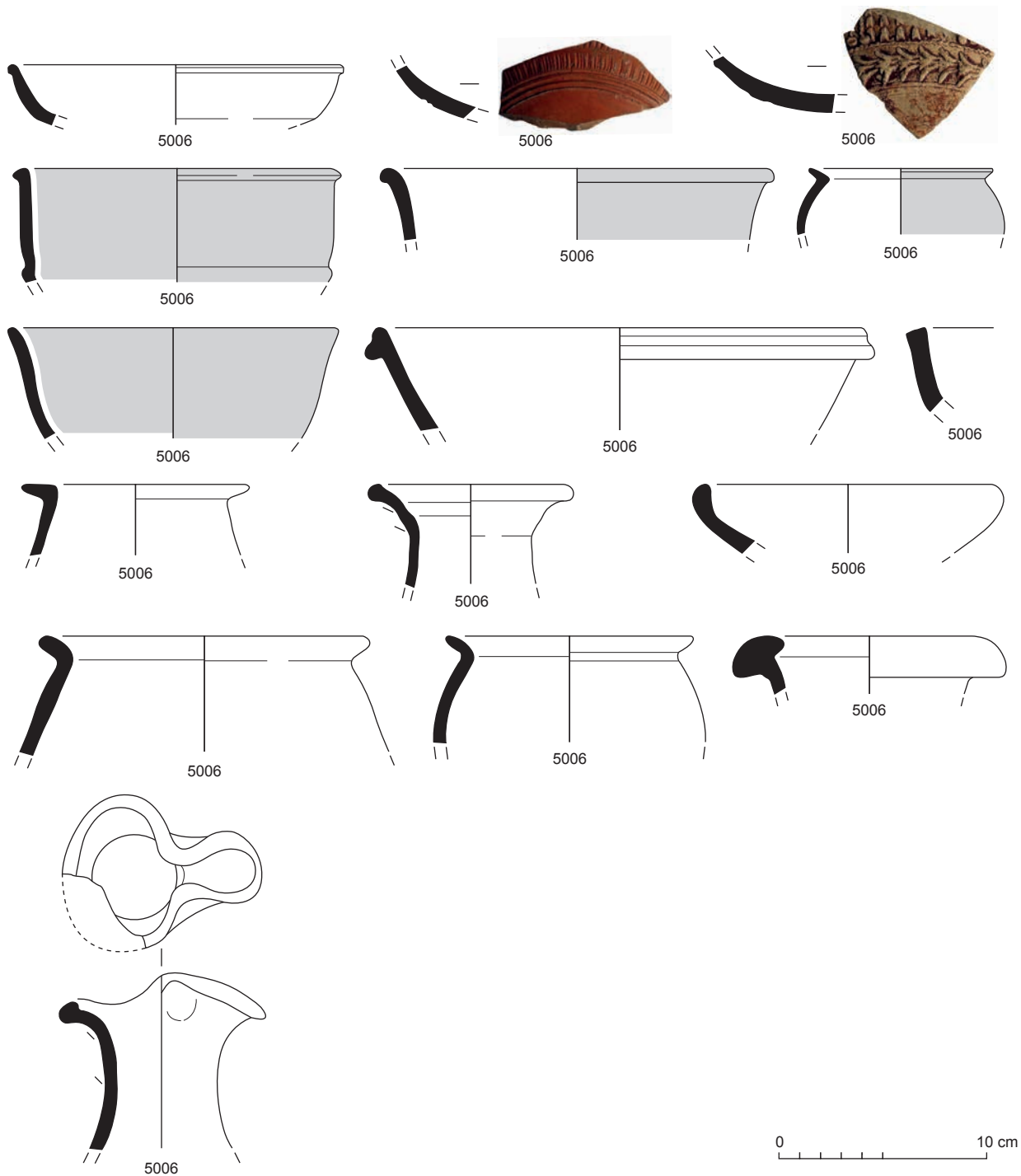
65 tessons en céramique commune sombre de production locale,

correspondant principalement à des pots à lèvre éversée et à deux écuelles.

8 tessons de panse d'amphore à huile Dr. 20, 30 morceaux de type gauloise

4 et un bord de gauloise 5 à pâte brune.

Datation à placer durant la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. (**fig. 42**).



**Fig. 42** Mobilier caractéristique de l'us 5006.

© Françoise Labaune-Jean, Stéphane Jean

### Us 5019

Lot de 45 tessons de récipients en céramique répartis en quatre catégories techniques d'après les pâtes :

1 tesson de panse lisse en sigillée de Gaule du Centre.

1 bord de mortier à pâte claire et lèvres en collerette.

14 tessons en céramique commune sombre correspondant à un pichet à col vertical (bord), à un pot à lèvres éversées et panse légèrement biconique (bord et panse), un pichet à surface ornée d'un décor lissé (panse) et deux écuelles (bords).

29 tessons d'amphores, qui correspondent pour l'essentiel à l'épaulement d'une amphore de type gauloise 12.

Datation à placer vers la fin du II<sup>e</sup> siècle – début du III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.

(fig. 43).



**Fig. 43** Mobilier caractéristique de l'us 5019.

© Françoise Labaune-Jean, Stéphane Jean

#### Us 5028

Lot de 4 tessons insuffisants : panses de gauloise 4, de commune sombre et de *terra nigra*.

Datation à placer vers la fin du 1<sup>er</sup> siècle – début du 11<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.

#### Us 6000

Mobilier insuffisant : 1 éclat de récipient en opaline et un tesson de panse à glaçure interne.

xix<sup>e</sup> siècle.

## Us 6002

Mobilier insuffisant : 1 tesson en céramique onctueuse et un tesson de tasse à oreilles à glaçure brun jaune.  
Datation à placer à partir du XVI<sup>e</sup> siècle.

## Us 6004

Lot de 19 tessons de facture antique à l'exception d'un tesson réalisé dans une pâte moderne (intrusif ?).  
2 tessons en sigillée de Gaule du Sud.  
6 tessons en céramique commune claire dont un bord de cruche à lèvre moulurée, type cruche tibérienne mais sans revêtement.  
3 tessons en céramique commune sombre.  
7 tessons de panse d'amphores dont une de type Pasc. 1 (d'après l'aspect de la pâte).  
Mobilier hétérogène avec une bonne représentation de formes à dater de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.

## Us 6010

Lot de 3 tessons comprenant 2 fragments de panse en commune claire associés à un bord à lèvre aplatie d'amphore Dr. 20.  
Datation à placer à partir de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle – III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.

## Us 7000

Lot de 4 tessons récents dont deux morceaux de grès provenance vraisemblablement de Puisaye.  
Datation à placer à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle – XIX<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.

## Us 7004

Mobilier insuffisant : 1 éclat à pâte claire et glaçure interne et un fragment en céramique sans revêtement.  
Période médiévale.

## Us 7005

Lot de 66 tessons répartis en cinq grandes catégories selon l'aspect des pâtes :  
2 petits tessons de récipients en sigillée (Gaule du sud et du centre).  
3 tessons en *terra nigra*, complété par un fragment de panse en céramique réductrice à pâte fine.  
27 tessons en céramique commune claire sans revêtement et un fragment de cruche à pied balustre étroit et engobe blanc.  
10 tessons en céramique commune sombre.  
22 tessons d'amphores, parmi lesquelles on note la présence de types Dr. 7/11, de Gauloise 4 dont un exemplaire à engobe blanc externe.  
Datation à dans le courant du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. (à partir du milieu de ce siècle).

## Us 7009

Lot de 5 tessons réunissant un tesson de panse en sigillée de Gaule du Sud, un autre en *terra nigra*, un tesson en commune claire et deux appartenant à une amphore indéterminée.

Datation antique ne pouvant être précisée de façon assurée (I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. ?).

## 2.8.2 Le mobilier associé

### 2.8.2.1 La verrerie

Le verre livre un ensemble de 11 tessons correspondant tous à des restes de récipients à l'exception d'un seul issu d'une vitre (5 contextes). Tous sont de teinte bleu vert correspondant à la couleur du verre naturel, sans ajout de colorant ou de décolorant. Les éléments de formes identifiables montrent la présence de deux coupes côtelées de type Is. 3 (Us 5001 et 5006) en usage au cours du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. Il faut signaler aussi un petit rebord de flacon à parfum à lèvre en ourlet horizontal. Le dernier élément est une anse en ruban large caractéristique d'une bouteille prismatique (Is. 50 ?) dont la datation couvre une fourchette chronologique large entre le I<sup>er</sup> siècle et le III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., sans précision possible.

### 2.8.2.2 Le métal

Trois métaux sont illustrés parmi les objets mis au jour.

Le premier est un disque en plomb mêlé de cuivre au vu de la corrosion de surface (Us 6000). D'un diamètre de 5 cm pour une épaisseur de 1.7 cm, il pèse 300 g et a pu faire office de poids. Il est difficile à dater en l'absence de caractéristique. Il a été retrouvé en association avec du mobilier du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le fer regroupe 33 restes appartenant essentiellement à des clous.

Un seul objet est en alliage cuivreux (Us 6000). Bien que provenant d'un contexte de décapage ayant livré surtout du mobilier récent, l'aspect de cet objet évoque une production se rattachant à la période antique. Il s'agit d'un fil de section circulaire replié pour former une boucle en forme d'oméga. Les deux extrémités sont bouletées. Ce type d'anse se retrouve aussi bien sur des pièces de vaisselle métallique (bassins) que sur des coffrets en bois. La fixation se fait au niveau des boucles situées près des extrémités et donne un système de préhension mobile, puisque non utilisée, l'anse se rabat contre le flanc de l'objet. En l'absence de crampon de fixation, il est impossible de préciser sa fonction même si l'association à un coffret est généralement plus fréquente. Ce type d'anse couvre une large période d'utilisation allant de la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au V<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.

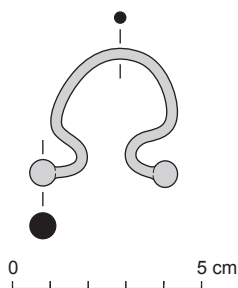


Fig. 44 Anse en alliage cuivreux provenant de l'us 6000. © Françoise Labaune-Jean, Stéphane Jean

(fig. 44).

### 2.8.2.3 Le lithique

Hormis le probable chasse-roue, ce matériau ne comprend qu'un petit objet : une intaille de teinte bleue et noire pouvant correspondre à du nicolo. Elle est de forme ovale à angle biseauté en partie supérieure et plus légèrement sur le pourtour du revers. La surface est gravée d'un motif figuré en creux. On y voit un personnage debout de profil, orienté vers la gauche. Le personnage porte une longue tunique drapée allant jusqu'aux pieds. Il tient une gerbe d'épis dans la main droite, alors que le bras gauche tend une grappe de raisin stylisée. Un fragment de drapé pend sur la droite, légèrement décollé le long du corps. D'après les travaux d'Hélène Guiraud, cette représentation figure le *Bonus Eventus*. L'intaille portant ce dieu protecteur des récoltes est par extension symbolique de prospérité et de

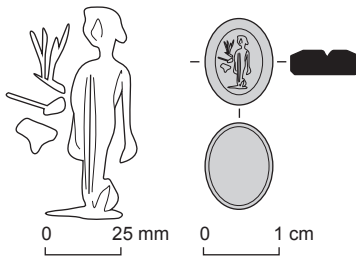


Fig. 45 Intaille provenant de l'us 5001.

© Françoise Labaune-Jean, Stéphane Jean

bon augure. Une intaille d'un type assez similaire a déjà été mise au jour à Carhaix, sur la fouille de la rue Froger en 2012 (Guiraud 2015, 160). Le traitement stylistique permet d'envisager une datation entre la fin du I<sup>er</sup> siècle et le II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. (fig. 45).

## 2.9 Interprétation

Les observations effectuées permettent de définir trois grandes étapes d'occupation (fig. 46).

La plus ancienne est représentée par le mur 4009 et les aménagements qui lui sont associés à l'est et à l'ouest. Aucune construction comparable n'ayant été mise au jour dans l'emprise diagnostiquée, il faut supposer que le bâtiment auquel il appartient s'étend uniquement dans cette partie de la parcelle (unité 1), voire même plutôt dans les terrains situés au nord et à l'est. L'empreinte de cloison 6007 / 6010 (unité 2) et l'épandage 7009 peuvent fonctionner dans cette même phase d'occupation initiale car les structures qui leur sont directement postérieures s'organisent toutes de manière logique entre elles. Le puits et la tranchée repérés dans le sondage 1 peuvent aussi être associés à cette première phase d'occupation au regard de leur profondeur d'apparition.

Malgré les manques liés aux contraintes d'un diagnostic, la disposition de plusieurs murs permet de proposer l'existence de trois ou quatre corps de bâtiment regroupés dans une deuxième phase d'occupation. Au centre de l'emprise, la plus évidente de ces constructions est représentée par les murs 5013, 5018/5024, 5021 et 5026 (unité 4). Un ensemble plus imposant (unité 3) se développe au nord mais les trois murs retrouvés (4003 / 5002, 5008 et 5009) ne suffisent pas à dessiner un plan explicite. Au sud, les aménagements 6006 et 6009 pourraient appartenir à un troisième édifice (unité 5). Les côtés est des deux premiers sont visiblement alignés et rien n'empêche que celle du troisième édifice le soit aussi. On remarque alors que la tranchée 5029 / 7007 longe les bâtiments et marque une séparation avec un quatrième ensemble qui se développe à l'est dans la parcelle voisine (unité 6). Une autre limite forte, perpendiculaire à la première, se devine au sud des unités 4 et 6 à travers l'alignement de leur façade. On serait donc tenté de positionner ainsi deux axes parcellaires matérialisés par des *ambitii*, l'un étant équipé d'un caniveau orienté nord-sud. Etant donné la pente dans ce secteur, ce dispositif évacuerait les eaux usées vers le collecteur qui borde le *decumanus* qui passe sur la Réserve archéologique située au 5 rue du docteur Menguy.

La dernière phase d'occupation est représentée par des maçonneries qui sont mises en place après la disparition des restes des structures précédentes sous 50 cm de terre végétale. La base d'un talus peut ainsi être identifiée le long de la limite méridionale de la parcelle et les cinq plots maçonnés mis au jour dans les sondages 2, 6 et 7 correspondent probablement aux supports d'un ancien hangar. Deux fosses recoupant des vestiges de la deuxième phase sont intégrées à cette dernière étape d'occupation mais elles peuvent tout aussi bien appartenir à une période intermédiaire susceptible de remonter jusqu'à la fin de l'Antiquité.

Les indices de datation sont très modestes et ne permettent pas de préciser les périodes chronologiques concernées au-delà de grandes généralités historiques. Si les phases I et II sont clairement antiques, les derniers aménagements sont datables du XIX<sup>e</sup> ou du XX<sup>e</sup> s.



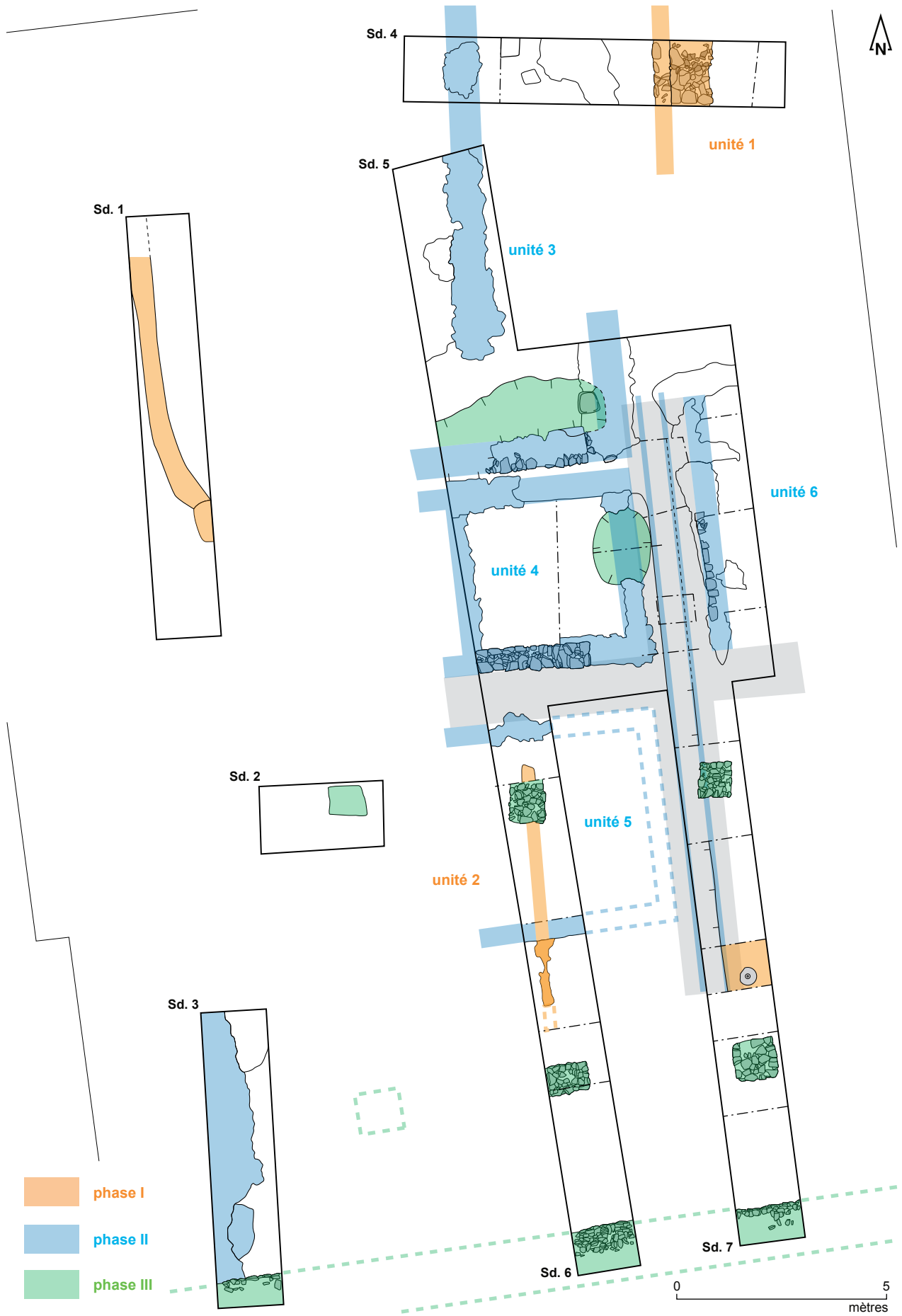


Fig. 46 Proposition de phasage des vestiges mis en évidence. © Gaétan Le Cloirec, Stéphane Jean

### 3. Conclusion

La parcelle AR 194 recèle des vestiges antiques et modernes sur toute sa surface à des profondeurs comprises entre 20 cm et 1,10 m par rapport au niveau de circulation actuel. En raison d'une légère pente naturelle vers le sud, les structures antiques apparaissent à la côte de 130,15 m dans la partie nord et 129,40 m NGF dans la partie sud. La stratigraphie associée à cette période est conservée sur une épaisseur moyenne de 50 cm. Les maçonneries récentes émergent quant à elles à 130,30 m NGF et s'enfoncent jusqu'à 45 cm de profondeur. Les restes du talus reconnus en limite sud de la parcelle apparaissent légèrement plus haut à la côte de 130,40 m NGF.

Bien que les vestiges antiques soient très arasés, les constructions repérées obéissent à une organisation régulière dont les orientations s'intègrent parfaitement à la trame viaire de *Vorgium*. Deux phases d'occupation principales ont été distinguées, la seconde étant caractérisée par la coexistence d'édifices plus ou moins imposants. A cette époque, deux axes forts du parcellaire semblent révélés par la disposition du bâti mais cette hypothèse demande à être confirmée car les murs ne sont pas tous repérés aussi clairement. Enfin, quelques creusements recoupent les vestiges et contiennent des éléments de mobilier susceptibles d'apporter des indices de datation ainsi que des informations sur la nature de l'occupation. Un important bloc sculpté faisant penser à une borne chasse-roue a notamment été mis au jour.

Il semble que le terrain soit resté en prairie ou en champ cultivé pendant des siècles. C'est encore ce statut que lui accordent le plan de 1772 et le cadastre de 1819 car aucun bâtiment ni est indiqué. Le hangar identifié par les plots maçonnés est donc plus récent.

### 4. Bibliographie

#### **Guiraud 2015**

GUIRAUD (H.) — Étude de l'intaille, in RIGAL (D.) — *Finistère, Carhaix, Rue Robert Froger. Parcelles AR127 et 278* : rapport final d'opération de fouille archéologique. Cesson Sévigné : Inrap Bretagne, 2015. p. 160.

#### **Le Cloirec 2003**

LE CLOIREC (G.) - *Finistère, Carhaix-Plouguer, 14, rue du Docteur Menguy (parcelle AR. 132)* : rapport final d'opération. Cesson-Sévigné : Inrap Grand

#### **Le Cloirec 2000-2007**

LE CLOIREC (G.) — *Un quartier de la ville antique de Vorgium. Les fouilles de la réserve archéologique*, rapports de fouille programmée, 2000 à 2007. Cesson Sévigné : Inrap Bretagne, 2000-2007. Ouest, 2003.

**Le Cloirec 2008**

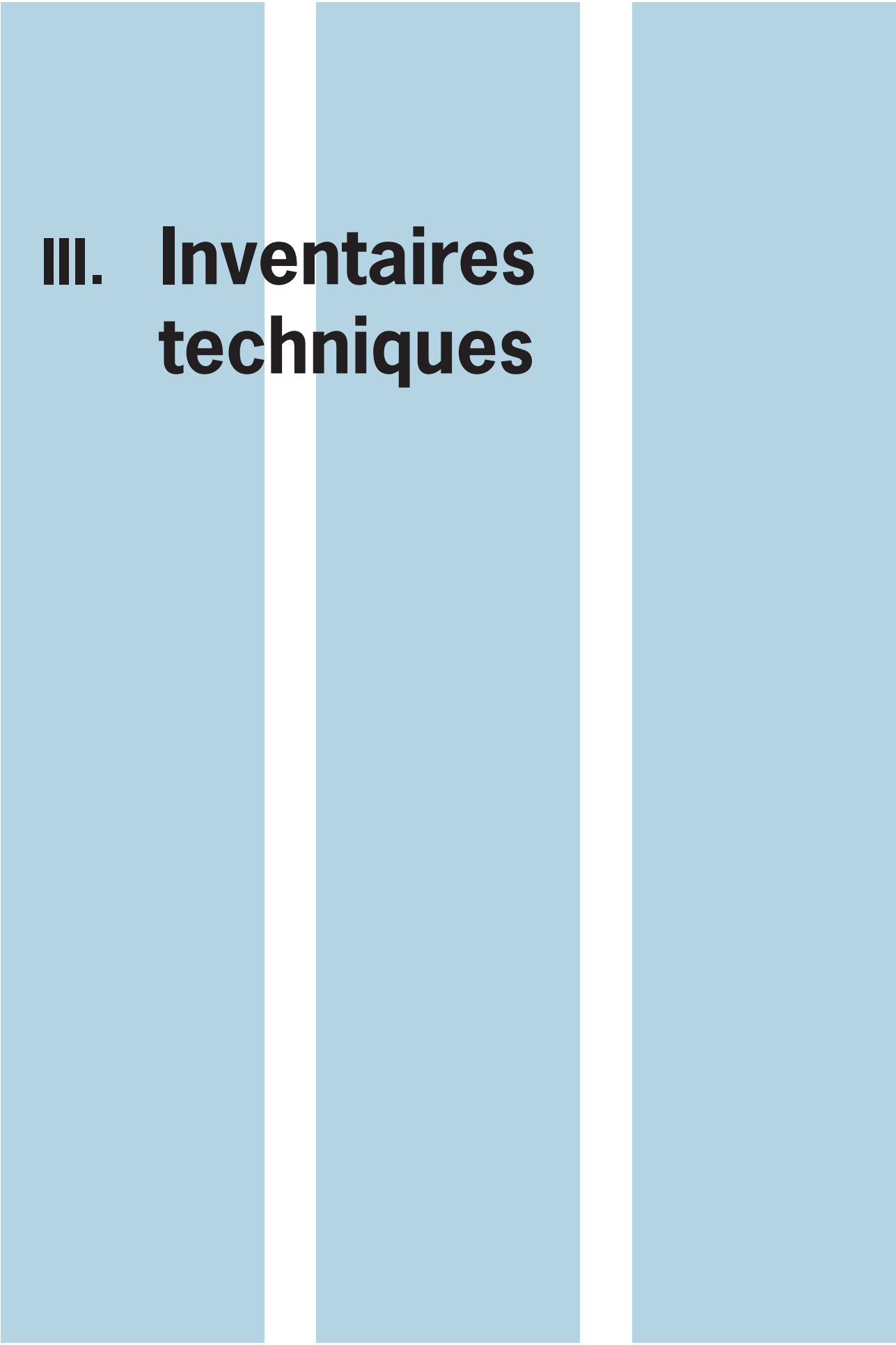
LE CLOIREC (G.) — *Carhaix antique : la domus du centre hospitalier. Contribution à l'histoire de Vorgium, chef-lieu de la cité des Osismes.* Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2008, 263 p., 205 ill.

**Le Cloirec 2017**

LE CLOIREC (G.) — *Finistère, Carhaix-Plouguer, 3bis rue des Clochettes. Une partie d'un îlot urbain en bordure d'un cardo de Vorgium : rapport final d'opération.* Cesson-Sévigné : Inrap Grand Ouest, 2017.

**Rigal 2015**

RIGAL (D.) — *Finistère, Carhaix-Plouguer, Rue Froger, parcelles AR.127 et AR.278 : rapport final d'opération.* Cesson-Sévigné : Inrap Grand Ouest, 2015.



### **III. Inventaires techniques**



## 1. Inventaire des unités stratigraphiques

US	Us sup.	Us. Inf.	Us. Équiv.	Description	Interprétation
1000		1001		Limon brun, cailloux et plaquettes de schiste, graviers, fragments de terre cuite et d'ardoises, tessons de céramique, hétérogène.	Remblai végétal décapé à la pelle mécanique.
1001	1000			Limon brun, cailloux et plaquettes de schiste, graviers, fragments de terre cuite et d'ardoises, tessons de céramique, hétérogène.	Surface des vestiges nettoyé à la main.
1002	1001	1003		Terre limoneuse brune, rejets de foyer composés de charbons de bois et de terre rubéfiée, nombreux tessons de céramique.	Comblement de 1003.
1003	1002	substrat		Tranchée orientée nord-sud de 40 cm de large se raccordant visiblement à la structure 1005, comblée par 1002.	Drain, évacuation.
1004	1001	1005		Terre végétale brune, homogène.	Comblement supérieur de la structure 1006.
1005	1004	1006		Pierres de schiste disposés en bordure du creusement 1006.	Parement d'un puits.
1006	1005	substrat		Creusement de forme circulaire présentant un diamètre de 0,90 m.	Puits.
2000		2001		Limon brun, cailloux et plaquettes de schiste, graviers, fragments de terre cuite et d'ardoises, tessons de céramique, hétérogène.	Remblai végétal décapé à la pelle mécanique.
2001	2000			Limon brun, cailloux et plaquettes de schiste, graviers, fragments de terre cuite et d'ardoises, tessons de céramique, hétérogène.	Surface des vestiges nettoyé à la main.
2002	2001	2003		Amas de blocs et plaques de schiste gris, rares fragments de briques.	Radier de fondation.
2003	2002	2004		Creusement de forme carrée.	Creusement de fondation d'un plot.
2004	2003			Terre limoneuse brune, nombreux éléments de terre cuite, recoupé par 2003	Remblai piétiné.
3000		3001		Limon brun, cailloux et plaquettes de schiste, graviers, fragments de terre cuite et d'ardoises, tessons de céramique, hétérogène.	Remblai végétal décapé à la pelle mécanique.
3001	3000			Limon brun, cailloux et plaquettes de schiste, graviers, fragments de terre cuite et d'ardoises, tessons de céramique, hétérogène.	Surface des vestiges nettoyé à la main.
3002	3001	3003		Couche de blocs et de pierres de schiste, rares fragments de tuiles et de céramique, sur 3003.	Mur effondré.
3003	3002	substrat		Couche de plaquettes de schiste compactées.	Cour.
3004	3001	3005		Terre limoneuse brune, homogène.	Comblement de 3005.
3005	3004	3003		Creusement de forme ovale mesurant 1,50 m du nord au sud et 20 cm d'est en ouest.	Fosse.
3006	3002	3003		Traces de rubéfaction sur une lentille de terre argileuse, elle-même posée sur 3003.	Foyer.
3007	3001	3002		Mur orienté est-ouest parementé du côté nord. Les trois assises conservées sont constituées de pierres de schiste plutôt planes liées avec un limon brun.	Talus parementé.
4000		4001		Limon brun, cailloux et plaquettes de schiste, graviers, fragments de terre cuite et d'ardoises, tessons de céramique, hétérogène.	Limon brun, cailloux et plaquettes de schiste, graviers, fragments de terre cuite et d'ardoises, tessons de céramique, hétérogène.
4001	4000			Remblai végétal décapé à la pelle mécanique.	Surface des vestiges nettoyé à la main.
4002	4001			Terre limoneuse brune, rares pierres de schiste, éléments de terre cuite et fragments de tuiles blanches.	Remblai.
4003	4001	4004		Blocs de schiste.	Radier de mur.
4004	4003	4002		Creusement linéaire orienté nord-sud, comblé par 4003.	Tranchée de fondation.
4005	4001	4006		Terre limoneuse brune, gros fragments de tuiles dont certaines sont entières, quelques pierres de schiste.	Comblement de 4006.
4006	4005	4007		Creusement informe à travers 4007.	Récupération de 4007.
4007	4007			Schiste altéré jaune compact, rares fragments de tuiles, recouvert par 4008.	Remblai.
4008		4007		Terre limoneuse brune, nombreux éléments de terre rubéfiée, charbons de bois, quelques pierres de schiste, fragments de tuiles blanches, céramique.	Rejets d'incendie sur 4007.
4009				Maçonnerie orienté nord-sud composé d'un double parement de blocs de schiste lié avec un mortier de chaux de couleur jaune.	Mur.
4010		4013		Aménagement composé de grandes dalles de schiste gris dont certaines sont émoussées en surface. Le tout est recouvert d'une couche de schiste et de fragments de tuiles compactées. Installé contre le côté est de 4009.	Seuil.
4011	4013	4014		Terre limoneuse brune, quelques pierres de schiste, charbons de bois, nombreux éléments de terre cuite ; recoupé par 4013, sur 4014.	Remblai piétiné.
4012				Couche de schiste et fragments de tuiles compactées.	Recharge sur 4010.
4013	4010	4011		Creusement linéaire orienté nord-sud ; recoupe 4011, sous 4010.	Tranchée d'installation de 4010.

US	Us sup.	Us. Inf.	Us. Équiv.	Description	Interprétation
4014	4011			Terre limoneuse brune à grise, gravillons, terre cuite, céramique.	Couche d'occupation sur le niveau 4015, sous 4011.
4015				Pierres et plaquettes de schiste compactées et émoussées.	Niveau de circulation.
5000				Limon brun, cailloux et plaquettes de schiste, graviers, fragments de terre cuite et d'ardoises, tessons de céramique, hétérogène.	Limon brun, cailloux et plaquettes de schiste, graviers, fragments de terre cuite et d'ardoises, tessons de céramique, hétérogène.
5001				Remblai végétal décapé à la pelle mécanique.	Surface des vestiges nettoyé à la main.
5002				Ligne de blocs de schiste bleu-gris orientée nord-sud.	Radier de fondation de mur.
5003				Amas de pierres de schiste de 0,70 m de diamètre.	Fondation ?
5004	5005			Aménagement de plaquettes de schiste disposées en épis.	Radier de sol ?
5005		5004		Petits blocs de schiste jaune compactés, sur 5004.	Restes d'un sol ?
5006		5007		Terre limoneuse brune à tendance sableuse, pierres de schiste, nodules d'argile cuite compacts, nombreux fragments de terre cuite, céramique, gros éléments sculpté en granit du côté est (probable borne chasse-roues).	Comblement de 5007.
5007	5006			Creusement oblong de 1 m de large, comblé par 5006.	Creusement de récupération ?
5008				Plaques et blocs de schiste composant un ensemble quadrangulaire de 1,10 m de large orienté nord-sud.	Radier de fondation.
5009				Maçonnerie de 0,75 m de large orientée est-ouest composé d'un parement au sud et d'un blocage de blocs de schiste en épis au nord.	Mur.
5010		5004	5005	Petits blocs de schiste jaune compactés, sur 5004, équivalent 5005.	Restes d'un sol ?
5011				Amas de plaques de schiste pouvant correspondre à un radier de mur dont l'orientation est difficile à définir.	Remblai.
5012	5034			Pierres de grès schisteux dans une matrice de terre brune, masquées par 5034.	Remblai.
5013				Maçonnerie de 0,75 m de large orientée est-ouest, composée d'un double parement de pierres de schiste, assez grossier, et d'un blocage interne de pierres de schiste.	Mur.
5014		5015		Pierres de schiste, terre limoneuse brune, terre cuite, charbons de bois.	Comblement de 5015.
5015	5014			Tranchée de 0,65 m de large orientée est-ouest.	Tranchée de récupération de 5013.
5016		5017		Pierres de grès schisteux, terre brune, fragments de tuiles, mortier jaune, terre cuite.	Comblement de 5017.
5017	5016			Tranchée de 0,70 m de large orientée nord-sud, comblée par 5016.	Tranchée de récupération d'un mur.
5018	5015			Amas de pierres de schiste avec traces d'argile jaune compacte, 0,55 m de large, recoupé par 5015 et 5020.	Radier de fondation de mur.
5019		5020		Terre limoneuse brune, nodules de mortier très sableux jaune, schiste, charbons de bois terre cuite, céramique, os, verre, clous, 2 fragments de kaolin.	Comblement de 5020
5020	5019			Creusement de forme ovale mesurant 1,65 m du nord au sud et 1,30 m d'est en ouest, comblé par 5019.	Puits ?
5021		5022		Blocs de schiste vert.	Radier de fondation de mur.
5022	5021	5023		Tranchée d'environ 40 cm de large orientée nord-sud.	Tranchée de fondation de mur.
5023	5022	5040		Terre brune, pierres de schiste, nodules d'argile, rares charbons de bois, terre cuite, céramique, ardoises en partie supérieure.	Remblai.
5024				Pierres de grès schisteux.	Radier de fondation de mur.
5025				Tranchée de 45 cm de large orientée nord-sud.	Tranchée de fondation de mur.
5026				Maçonnerie composée d'un radier de blocs de schiste gris-bleu. Vestiges d'une assise parementée d'une largeur de 0,62 m alignée sur le côté sud du radier. L'assise est composée de gros blocs de schiste qui forment un double parement avec un blocage interne de petites pierres ; forme un angle sud-est.	Mur.
5027				Tranchée de 0,75 m de large orientée est-ouest.	Tranchée de fondation de mur.
5028		5029		Terre limoneuse brune, nombreuses pierres de schiste, fragments de tuiles, mortier sableux jaune, petits éléments de terre cuite, charbons de bois, céramique,	Comblement de 5029.
5029	5028			Tranchée de 20 cm de large orientée nord-sud.	Tranchée de fondation de mur (équivalent 5017 ?)
5030		5038		Pierres de schiste gris-bleu, comble 5038.	Radier de mur.
5031	5033			Alignement de pierres de schiste formant un parement sur le côté ouest de 5030 et maintenant la couche 5033.	Parement.
5032				Amas de pierres de schiste noyées dans 5033.	Soubassement ponctuel ?
5033		5031		Terre limoneuse brune, quelques pierres de schiste, éléments de terre cuite, petits fragments d'ardoises en surface, rares fragments de tuiles ; vient buter contre 5031 en recouvrant 5030 et 5034.	Remblai.

US	Us sup.	Us. Inf.	Us. Equiv.	Description	Interprétation
5034	5033	5012		Terre limoneuse brune, quelques pierres de schiste, éléments de terre cuite ; recouvert par 5033, recoupé par 5038.	Remblai.
5035	5034			Terre limoneuse brune, quelques pierres de schiste, éléments de terre cuite ; recouvert par 5034, se confond avec 5012.	Remblai.
5036		substrat		Terre limoneuse brune, charbons de bois, fragments de terre cuite ; recouvre le substrat à l'est de 5029.	Remblai.
5037	5022			Petit amas de pierres de schiste dans 5023, contre le côté nord de l'assise parementée 5026.	
5038	5030	5034		Tranchée orientée nord-sud, recoupe 5034, comblée par 5030.	Tranchée de fondation de mur.
5039				Pierres de schiste semblant former un alignement est-ouest noyé dans 5034.	Soubassement ponctuel ?
5040	5023			Petites plaquettes de schiste jaune compactées avec un peu de limon brun.	Remblai.
6000				Limon brun, cailloux et plaquettes de schiste, graviers, fragments de terre cuite et d'ardoises, tessons de céramique, hétérogène.	Limon brun, cailloux et plaquettes de schiste, graviers, fragments de terre cuite et d'ardoises, tessons de céramique, hétérogène.
6001				Remblai végétal décapé à la pelle mécanique.	Surface des vestiges nettoyé à la main.
6002			7004	Limon brun homogène de 40 cm d'épaisseur, fragments de terre cuite, cailloux de schiste, fragments d'ardoises, céramique.	Remblai de terre végétale.
6003	6008	6002	7002	Limon très argileux brun-gris de 1 à 15 cm d'épaisseur, homogène, rares graviers ; sous 6008 / 6013, sur 6002, équivalent à 7002.	Remblai.
6004				Limon brun de 20 cm d'épaisseur, fragments de terre cuite, cailloux de schiste, céramique, verre, 1 clou.	Remblai de démolition / abandon.
6005	6006			Limon brun homogène, quelques cailloux de schiste, fragments de terre cuite, céramique ; sous 6006.	Remblai.
6006	6004	6005		Blocs et cailloux de schiste vert mêlés à du limon brun, sous 6004, sur 6005.	Radier de mur.
6007				Alignement nord-sud de cailloux de schiste vert mêlés de limon, 30 cm de large.	Radier de mur.
6008	6000	6016		Maçonnerie parementée de forme carrée mesurant 0,85 m de côté. Composée de blocs de schiste liés avec du limon brun et du mortier de chaux beige de mauvaise qualité ; sous 6000, dans 6016.	Base de pilier.
6009	6002	6004		Alignement de petites plaquettes et de cailloux de schiste vert orienté est-ouest, sous 6002, sur 6004 ; observé sur 40 cm de large au niveau de la coupe n° 3.	Radier de mur.
6010	6004	6012		Cailloux et dalles de schiste bleu et vert, sous 6004, sur 6012 ; observé sur 2,10 m de long.	Radier de mur.
6011				Limon et schiste altéré et compacté présentant des traces de rubéfaction ; tessons piégés.	Remblai piétiné.
6012				Tranchée de 20 cm de large orientée nord-sud.	Tranchée de fondation de mur.
6013	6000	6015		Maçonnerie parementée de forme quadrangulaire mesurant 0,95 m sur 0,66 m ; conservée sur 40 cm de haut. Composée de blocs de schiste bleu liés avec du limon brun et du mortier de chaux beige de mauvaise qualité ; sous 6000, dans 6015.	Base de pilier.
6014				Maçonnerie orientée est-ouest constituée de cailloux et blocs de schiste liés avec un limon brun ; conservée sur 30 cm de hauteur ; observée sur 0,75 m de long	Base de talus.
6015	6013			Fosse carrée comblée par la maçonnerie 6013.	Tranchée de fondation d'un pilier.
6016	6008			Fosse carrée comblée par la maçonnerie 6008.	Tranchée de fondation d'un pilier.
6017				Pierres et blocs de schiste formant un alignement est-ouest.	Radier de mur.
7000				Limon brun, cailloux et plaquettes de schiste, graviers, fragments de terre cuite et d'ardoises, tessons de céramique, hétérogène.	Limon brun, cailloux et plaquettes de schiste, graviers, fragments de terre cuite et d'ardoises, tessons de céramique, hétérogène.
7001				Remblai végétal décapé à la pelle mécanique.	Surface des vestiges nettoyé à la main.
7002	7003	7004	6003	Limon brun-gris très argileux de 10 à 15 cm d'épaisseur, homogène, rares fragments de terre cuite ; sous 7003, sur 7004, équivalent à 6003.	Remblai.
7003	7000	7002		Maçonnerie de forme carrée mesurant 0,85 m de côté, composé de pierres de schiste liées avec un limon brun et du mortier de chaux de couleur beige-jaune de mauvaise qualité (très sableux, beaucoup de graviers), synchrone avec 7011, 6008 et 6013, sous 7000, sur 7002.	Plot maçonné.
7004	7002	7005	6002	Limon brun de 40 cm d'épaisseur incluant des graviers, quelques cailloux de schiste, des fragments de terre cuite et d'ardoises, charbons de bois, sous 7002, sur 7005, équivalent à 6002.	Remblai végétal.
7005	7007	7009	6004	Limon brun de 15 à 20 cm d'épaisseur incluant des cailloux de schiste, des gros fragments de terre cuite, de la céramique, des clous ; sous 7007, sur 7009, équivalent à 6004.	Remblai.



US	Us sup.	Us. Inf.	Us. Équiv.	Description	Interprétation
7006		7007		Limon brun meuble avec inclusions de cailloux de schiste, charbons de bois, fragments de terre cuite, nodules de mortier maigre.	Comblement de 7007.
7007	7006	7005		Tranchée orientée nord-sud observée sur 50 cm de large, sous 7006, sur 7005.	Tranchée de récupération de mur ?
7008	7010			Petites plaquettes de schiste dans une matrice argileuse très compacte, inclusions de terre cuite ; sous 7010.	Niveau de circulation.
7009		7010		Limon brun foncé (presque noir) avec inclusions de cailloux de schiste, charbons de bois, fragments de terre cuite, céramique, une meule complète.	Comblement de 7010
7010	7009			Creusement de 0,80 m de diamètre qui semble circulaire, comblé par 7009, sur 7008.	Fosse.
7011	7000	7002		Blocs de schiste liés avec de la terre brune et du mortier de chaux beige-jaune de mauvaise qualité, fragments de terre cuite, sous 7000, sur 7002.	Plot maçonné.
7012	7000			Construction linéaire orientée est-ouest, parementée en pierres de schiste du côté nord. Une seule largeur de pierres maintient un blocage de terre brune, observée sur 20 cm de large et 20 cm de haut, sous 7000.	Base d'un talus.
7013	7000	7014		Limon brun avec graviers et cailloux de schiste, fragments de terre cuite et d'ardoises, très comparable à 7000, sous 7000, sur 7014.	Comblement supérieur de 7015 (affaissement de 7000 ?).
7014	7013	7015		Limon brun homogène, inclusions de terre cuite et d'ardoises, rares charbons de bois, sous 7013, sur 7015.	Comblement inférieur de 7015.
7015	7014			Creusement ou empreinte circulaire, comblé par 7014 puis 7013.	Fosse ou affaissement.

## 2. Inventaire des photographies

- Sondage 1 : 14 fichiers.
  - Sondage 2 : 6 fichiers.
  - Sondage 3 : 40 fichiers.
  - Sondage 4 : 33 fichiers.
  - Sondage 5 : 61 fichiers.
  - Sondage 6 : 49 fichiers.
  - Sondage 7 : 19 fichiers.
  - Élément lapidaire : 4 fichiers.
- 
- Géotextile dans sondages : 7 fichiers.
  - Clichés pour RFO : 32 fichiers.

## 3. Inventaire du mobilier archéologique

N° us	Proto.	Sig.	PF	Amph.	GR autres	Méd.	Mod.	Indét.	Total	Datation proposée
1001				3	29				32	fin 1er s. - début 11e s. apr. J.-C.
3001		5	1	5	23				34	fin 1er s. - début 11e s. apr. J.-C.
3002					1				1	11e s. apr. J.-C.
3004					1				1	fin 1er s. - début 11e s. apr. J.-C.
4008		1			7				8	milieu 1er s. apr. J.-C.
4012					3				3	1er s.- 11e s. apr. J.-C.
4014					6				6	Antiquité
5001		1		3	10				14	1er s. apr. J.-C.
5006		16	26	39	230				311	1ère moitié 1er s. apr. J.C.

N° us	Proto.	Sig.	PF	Amph.	GR autres	Méd.	Mod.	Indét.	Total	Datation proposée
5019		1		29	15				45	fin IIe s. - début IIIe s. apr. J.-C.
5028				1	3				4	IIe s. apr. J.-C. ?
6000							2		2	XIXe siècle
6002							2		2	XVIe siècle
6004		2		7	9		1		19	mobilier hétérogène
6010				1	2				3	IIIe s. apr. J.-C.
7000							4		4	XIXe siècle
7004						2			2	Médiéval
7005		2		22	42				66	Ier s. apr. J.-C.
7009		1		2	2				5	Ier s. apr. J.-C. ?

#### 4. Liste des figures

- Fig. 1 : environnement archéologique (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 2 : grenade quadrillée découverte dans la coupe sud du sondage 1 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 3 : plan général des vestiges (© F. Boumier, S. Jean et G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 4 : vue générale du sondage 1 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 5 : creusement us. 1006 délimité par les pierres us. 1005 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 6 : vue générale du sondage 2 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 7 : vue générale du sondage 3 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 8 : structure us. 3007 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 9 : foyer us. 3006 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 10 : fosse us. 3005 (© P. Cocherel, Inrap).  
 Fig. 11 : vue générale du sondage 4 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 12 : mur us. 4009 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 13 : un petit sondage montre que les dalles us. 4010 sont posées sur un radier de schiste appuyé contre le mur us. 4009 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 14 : niveau piétiné us. 4007 à l'ouest du mur us. 4009 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 15 : vue générale du sondage 5 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 16 : ensemble des maçonneries us. 5013, 5026 et 5018/5024 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 17 : mur us. 5021 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 18 : tranchée us. 5017/5029 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 19 : coupe n° 1 présentant le profil de la tranchée us. 5017/5029 (© C. Baudoin, Inrap).  
 Fig. 20 : ensemble des maçonneries us. 5002, 5008 et 5009 (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 21 : le creusement us. 5007 contient un élément en granit taillé qui pourrait correspondre à une borne chasse-roue (© G. Le Cloirec, Inrap).  
 Fig. 22 : le bloc de granit taillé présente une usure de frottement qui semble accréditer son usage comme chasse-roue (© G. Le Cloirec, Inrap).

- Fig. 23 : des plaques de schiste, disposées de chant dans le radier us. 5008, correspondent à la limite nord de la fosse us. 5007 (© G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 24 : le creusement us. 5020 recoupe les vestiges du mur us. 5024 (© G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 25 : coupe n° 2 présentant le profil supérieur du creusement us. 5020 (© C. Baudoin et S. Jean, Inrap).
- Fig. 26 : vue générale du sondage 6 (© G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 27 : plot maçonné us. 6008 (© G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 28 : plot maçonné us. 6013 (© G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 29 : construction us. 6014 (© G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 30 : coupe n° 3 (© G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 31 : coupe n° 3 (© C. Baudoin, S. Jean et G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 32 : coupe n° 4 (© G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 33 : coupe n° 4 (© C. Baudoin, S. Jean et G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 34 : aménagements us. 6009 et us. 6010 (© G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 35 : structures us. 6007 et us. 6016 (© G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 36 : vue générale du sondage 7 (© G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 37 : plots maçonnés us. 7003 et 7001 noyés dans le remblai us. 7002. La base de talus us. 7012 est visible au fond (© G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 38 : remblai us. 7009 dans lequel est piégé une meule en granite (© G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 39 : coupe n° 5 sur laquelle est visible la partie supérieure du creusement 7007 (© C. Baudoin, S. Jean et G. Le Cloirec, Inrap).
- Fig. 40 : mobilier caractéristique de l'us 1001 (© S. Jean et F. Labaune-Jean, Inrap).
- Fig. 41 : mobilier caractéristique de l'us 3002 (© S. Jean et F. Labaune-Jean, Inrap).
- Fig. 42 : mobilier caractéristique de l'us 5006 (© S. Jean et F. Labaune-Jean, Inrap).
- Fig. 43 : mobilier caractéristique de l'us 5019 (© S. Jean et F. Labaune-Jean, Inrap).
- Fig. 44 : anse en alliage cuivreux provenant de l'us 6000 (© S. Jean et F. Labaune-Jean, Inrap).
- Fig. 45 : intaille provenant de l'us 5001 (© S. Jean et F. Labaune-Jean, Inrap).
- Fig. 46 : proposition de phasage des vestiges mis en évidence (© S. Jean et G. Le Cloirec, Inrap).





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture  
et de la Communication  
ministère de  
l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

### **Chronologie**

Antiquité romaine (gallo-romain), Empire romain, Haut-Empire, Époque contemporaine

### **Sujets et thèmes**

Bâtiment, Hydraulique, Urbanisme, Maison, Structure urbaine, Foyer, Fosse

### **Mobilier**

Céramique, Parure, Verre

## **Finistère, Carhaix-Plouguer, 12 rue du docteur Menguy**

Un diagnostic archéologique a été réalisé en mars 2017 sur un terrain de 655 m<sup>2</sup> situé au 12 rue du docteur Menguy à Carhaix (parcelle AR 194). Les vestiges mis en évidence se décomposent en trois phases d'occupation principales dont deux concernent l'époque romaine ; la troisième, plus succincte, date de l'époque contemporaine.

### **Inrap Grand Ouest**

37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné  
Tél. 02 23 36 00 40

[www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)